

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

5 mars 2021

Dossier complet le :

5 mars 2021

N° d'enregistrement :

2021-0199

1. Intitulé du projet

Extension d'un supermarché LIDL de 2 262,22 m² de SDP, après démolition des bâtiments existants d'une surface plancher de 2 480,64 m² sur la commune de Saint-Saulve + Création d'une aire de stationnement composée de 124 places, dont 112 perméables en remplacement d'une aire de stationnement de 63 places intégralement imperméables.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNC LIDL

Nom, prénom et qualité de la personne

LETIEN Adeline - Responsable Immobilier

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

3 4 3 2 6 2 6 2 2 1 8 9 2 7

Forme juridique

Société en Nom Collectif

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41 a)- Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Réalisation d'une aire de stationnement de 124 emplacements, dont 112 places perméables, en remplacement d'une aire de stationnement de 63 places intégralement imperméables.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'un bâtiment commercial sous enseigne LIDL après démolition du bâtiment Lidl existant et des habitations représentant une surface de plancher de 2 480,64 m² :

Aménagement du foncier de 9 496 m² pour accueillir le bâtiment LIDL de surface de plancher de 2 262,22 m² (emprise au sol de 2 417,04 m²), son aire de stationnement (sur 4 950 m² dont 1 526,95 m² de places perméables), et ses espaces verts (sur 2 128,96 m²).

Plantation de 53 arbres sur 22,42 % du foncier dédié aux espaces verts.

Il est prévu l'implantation en toiture de 901 m² de panneaux photovoltaïques.

4.2 Objectifs du projet

Le projet participera au développement local, à la dynamisation du secteur et la modernisation des équipements commerciaux. Il valorisera le site par des aménagements architecturaux et paysagers de grande qualité. Les objectifs sont :

- Démolition du magasin LIDL et des logements individuels attenants, situés le long de la rue Jean Jaurès à Saint-Saulve et construction d'un nouveau bâtiment.
- Proposer un bâtiment moderne, en phase avec les attentes des consommateurs et conforme aux normes environnementales. Ex : exigences de la RT 2012 dépassées, toiture avec photovoltaïque sur 901 m², 112 places de parking perméables (90,32% du parking) en remplacement d'une aire totalement imperméabilisée...
- Réaménagement total du foncier renforçant la perméabilité du site, les espaces perméables passant de 3 045,39 m² à 3 655,91 m².
- Création de 124 places nécessaires au bon fonctionnement du magasin : 3 places PMR, 3 places famille, 8 places dédiées aux véhicules électriques, 26 places pré câblées et 18 emplacements pour les cycles. La majorité (90,32%) des 124 places de parking sera perméable grâce à un revêtement en pavés drainants, alors que les 63 places existantes sont totalement imperméables.
- Plantation de 53 arbres sur 2 128,96 m² d'espaces verts soit 22,42% de l'assiette foncière dédiée au projet, afin d'intégrer parfaitement le projet dans son environnement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- 1 - Démolition des constructions existantes avec tri sélectif des déchets sur site et évacuation par voie routière. Le béton des fondations sera également concassé sur place avant d'être évacué.
- 2 - Construction du magasin de vente à dominante alimentaire sur dallage terre-plein.
- 3 - Remplacement d'une aire de stationnement imperméables de 63 places imperméables par un parking de 124 places dont 112 perméables.

Le site sera végétalisé (22,42% de la surface du foncier) et bénéficiera de nombreux aménagements favorisant le développement durable et la qualité environnementale : compacité globale du projet, dépassement des performances énergétiques RT2012, utilisation de panneaux photovoltaïques, mise en place d'un système de gestion optimisée des eaux pluviales, cuve de récupération des eaux de pluie, utilisation de matériaux issus de l'éco-construction, systèmes de chauffage et d'éclairage économe en énergie, installations frigorifiques performantes, GTB...

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ouverture prévue en fin 2023 d'un supermarché à dominante alimentaire sous enseigne LIDL d'une surface de plancher de 2 262,22 m² et d'emprise au sol de 2 417,04 m², pour une surface de vente de 1 416,62 m².

Situé au 208, rue Jean Jaurès, axe structurant du territoire, le magasin sera très facilement accessible via les aménagements existants. Ils permettent une bonne fluidité du trafic sans perturber l'axe de desserte.

L'entrée / sortie sera commune entre les VL et les PL, mais les cisaillements seront limités, les livraisons s'effectuant en dehors des heures d'ouverture, ou en heures creuses de fréquentation.

Le stationnement correspondra aux attentes actuelles (places pour les PMR, les familles, pour la recharge des véhicules électriques et pour les 2 roues).

Le site sera relié aux transports collectifs via des trottoirs permettant l'accès à un arrêt situé au droit du site, desservi par la ligne 5/6 du réseau de transport Transvilles. Ces lignes proposent de très bonnes fréquences.

2 emplacements pour vélos seront mis en place (18 places) afin de favoriser les modes de déplacement alternatifs à la voiture.

Il utilisera des équipements limitant sa consommation énergétique et intégrera des panneaux photovoltaïques permettant de couvrir une partie de ses besoins en électricité. Le magasin gèrera de manière optimale ses déchets. Une cuve de récupération des eaux de pluie de 10 000 litres sera installée pour les toilettes, l'arrosage et l'autolaveuse.

Le supermarché sera ouvert de 8h30 à 20h00 du lundi au samedi, et de 8h30 à 12h30 le Dimanche.

Il permettra l'embauche d'au moins 5 personnes en plus des 15 employés actuels.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Permis de construire, valant permis de démolir et valant autorisation d'exploitation commerciale, portant sur un établissement recevant du public.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
SURFACE TERRAIN	9 496 m ²
EMPRISE AU SOL	2 417,04 m ²
SURFACE PLANCHER	2 262,22 m ²
SURFACE AIRES DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT	4 950 m ²
SURFACE ESPACES VERTS	2 128,96 m ²
NOMBRE DE PLACES	124 places

4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune(s)
d'implantation**

208, rue Jean Jaurès
59 880 Saint-Saulve

Coordonnées géographiques¹

Long. 03° 56' 27" 6 Lat. 50° 37' 40" 85

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Géoportail.gouv.fr
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Géoportail.gouv.fr
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Géoportail.fr
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Géoportail.fr
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Géoportail.fr
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques Naturels - Mouvements de Terrain du Valenciennois Plan de Prévention des Risques Naturels - Inondation de la Vallée de la Rhonelle PPRMT Approuvé le 21 janvier 2008, PPRI prescrit le 6 décembre 2018
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Géorisques.gouv.fr
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source carte des ZRE
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Aires d'alimentation de captage
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Géoportail.fr
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Géoportail.fr
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source Géoportail.fr

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux issus de la démolition des bâtiments existants seront évacués et suivront des filières différenciées en fonction de leur statut.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de zones particulières à proximité du site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il existe un PPRN Mouvement de terrain approuvé sur Saint-Saulve. Le projet n'est pas inscrit dans une zone d'aléa de ce risque.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude circulaire a été effectuée par le cabinet EMTIS qui a conclu que compte tenu des volumes prévisibles, nous sommes en mesure d'affirmer que l'impact du projet restera très limité en valeur absolue. Les estimations de réserves de capacité montrent qu'aucune dégradation n'est à prévoir sur les carrefours desservant le projet. Le carrefour d'accès au magasin est légèrement décalé, des aménagements très ponctuels sont nécessaires et suffisants pour un fonctionnement optimisé sans contrainte.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les principales sources de bruit concernent la circulation et les livraisons. Le projet n'aura qu'un impact très limité sur les émissions de bruits : nombre de livraison limité (2 par jour comme actuellement), il sera aménagé un quai tunnel insonorisé au regard de l'emplacement du site. De plus, les équipements mis en place seront dotés d'isolations acoustiques afin d'éviter la diffusion du bruit des différentes machines.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le traitement des déchets chez LIDL est très performant (politique zéro déchets) et n'engendre aucune nuisance olfactive.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'éclairage des bâtiments LIDL est conçu de manière à limiter les nuisances lumineuses. Le magasin et ses aménagements ne sont pas éclairés en permanence.</p> <p>L'éclairage extérieur du magasin (enseignes, candélabres et lampes extérieures) s'allume à 5h30 du matin, peu avant l'arrivée du personnel, et s'éteint automatiquement le soir peu après le départ du personnel à 22h.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La gestion des eaux pluviales se fera par la mise en place des dispositifs adaptés suite à l'étude réalisée par le cabinet BERIM. Le réseau d'assainissement du futur LIDL sera géré à la parcelle par de l'infiltration. Aucun trop plein ne sera créé sur le domaine public. Etant donné les surfaces imperméabilisées, le volume utile de rétention nécessaire avoisine les 384 m3. Les eaux usées seront dirigées vers le réseau public existant.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'ensemble des déchets et matières valorisables sont triés dans chaque magasin par les collaborateurs. Ensuite, tous ces déchets et matières valorisables sont renvoyés sur les plateformes logistiques LIDL pour un traitement centralisé adapté</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au contraire, il dotera le secteur d'un nouveau bâtiment modernisé et parfaitement intégré dans son environnement.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet s'attache à diminuer l'imperméabilisation des sols grâce à divers dispositifs mis en place : aménagements pleine terre sur plus de 22% du foncier, création de 112 places de stationnement perméables en pavés drainants certifiés par le CEREMA. Le traitement des eaux pluviales est optimisé par la mise en place de techniques adaptées et l'installation d'une cuve de récupération des eaux de pluie de 10 000 l.

L'impact carbone du projet est réduit grâce notamment à l'isolation du magasin qui permet une performance énergétique supérieure à celle imposée par la réglementation Thermique RT2012, à l'installation d'un Rooftop équipé de compresseurs adaptant la puissance absorbée en fonction des besoins du bâtiment et d'une partie de toiture dotée de panneaux photovoltaïques.

Ces mesures sont détaillées dans les pièces complémentaires jointes à la demande d'examen.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est intégré dans le tissu urbain d'entrée de Saint-Saulve, sur un foncier occupé par le Lidl actuel et des habitations. Les mesures compensatoires mises en place permettent de diminuer l'imperméabilisation du site. Il participera à favoriser une meilleure insertion du site dans son environnement et favorisera un développement de la faune et la flore grâce aux variétés des plantations. De plus, LIDL propose un concept respectueux de l'environnement : plus de 22% de l'emprise foncière dédiés aux espaces verts (2 128,96 m²), 90,32% du stationnement perméable, gestion réfléchie des eaux pluviales, 901 m² de panneaux photovoltaïques installés en toiture, un système de gestion à distance des consommations d'énergie... Autant d'éléments qui nous permettent d'estimer qu'il n'est pas nécessaire que notre projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Partie 1 : Informations relatives au projet : Adresse, carte 1/25000 (Annexe 2 - page 3), vues aériennes actuelles (Annexe 3 - page 6), photos du site actuel et insertion du projet (Annexe 3 - pages 7 à 10), vue des abords du projet (Annexe 5 - page 11), les grandes lignes du projet, les plans et l'organisation du projet sur le foncier (Annexe 4 - pages 13 à 17), le volet paysager.
Partie II : Effets du projet sur l'environnement et la santé humaine = Les zones de protections de la faune et la flore, l'identification des risques, la gestion des eaux pluviales, les procédés spécifiques mis en place pour limiter les effets sur l'environnement, les flux de déplacement.

9. Engagement et signature


Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à SAILLY LEZ CAMBRAI

le, 04/03/2021

Signature



PROJET D'EXTENSION D'UN SUPERMARCHÉ LIDL SUR LA COMMUNE DE SAINT-SAULVE

Pièces complémentaires du formulaire de demande d'examen au cas par cas
préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Saint-Saulve (59),
208, rue Jean Jaurès



► SOMMAIRE

Préambule

PARTIE I : INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

A. Situation du projet	Page 2
B. Vues et photos du site du projet	Page 7
C. Le projet	Page 12

PARTIE II : EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

A. Cartographie des zones de protection de la faune et la flore	Page 27
B. Identification des risques	Page 28
C. La gestion des eaux pluviales et usées	Page 32
D. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement	Page 34
E. Les flux de déplacement	Page 39

PARTIE I

INFORMATIONS RELATIVES

au projet

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

A. Situation du projet

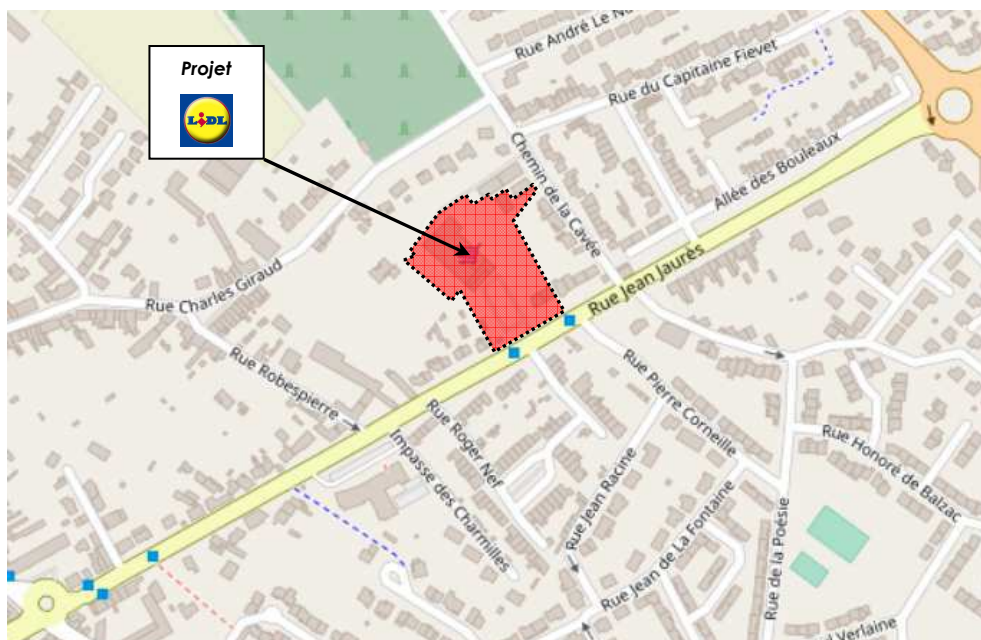
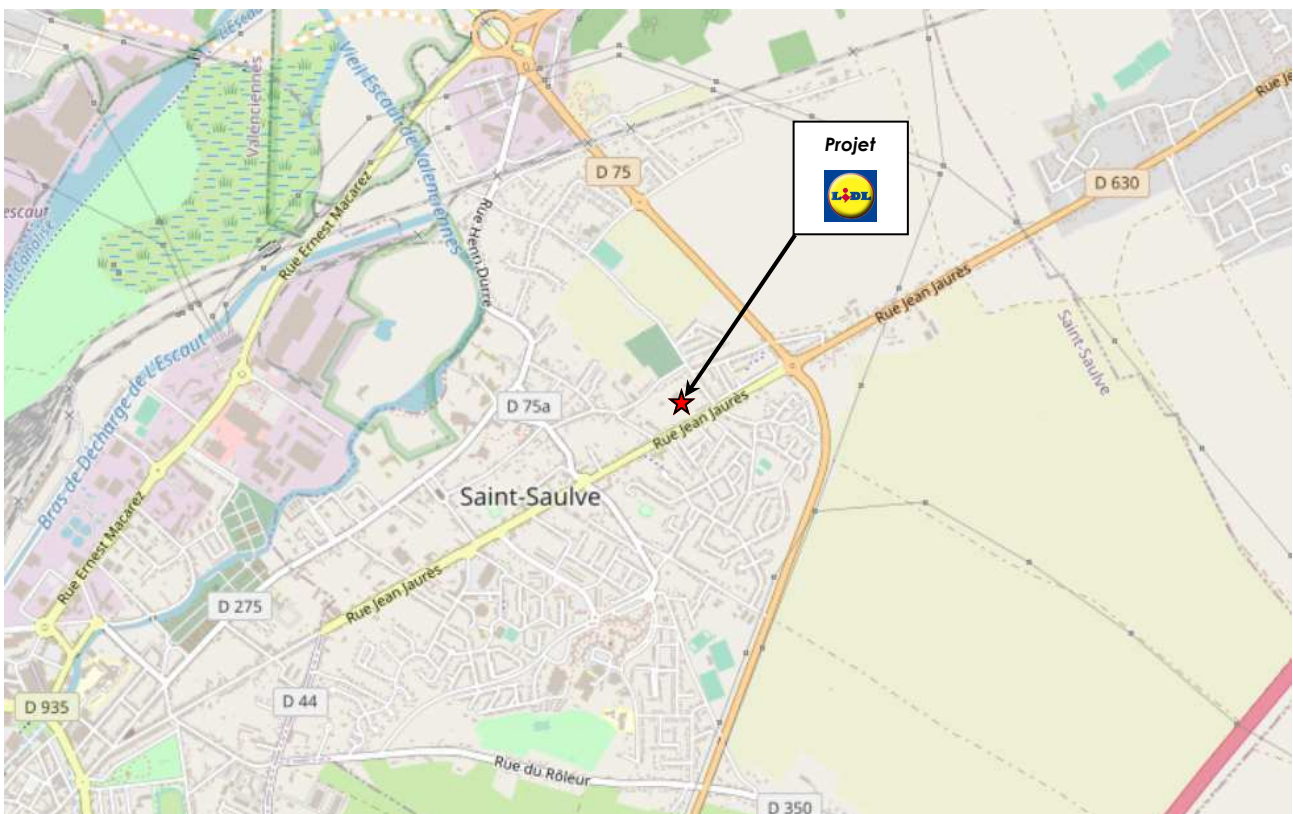
1. Localisation du projet.

– Adresse du projet

Le supermarché, objet de la présente demande, est localisé le long de la rue Jean Jaurès sur la commune de Saint-Saulve. Le site est facilement accessible depuis les infrastructures existantes.

Il est positionné dans le tissu urbain, et prend place sur un foncier actuellement occupé en partie par le supermarché LIDL et en partie par des habitations.

Le site bénéficie donc d'une bonne situation et d'une bonne visibilité, le long d'un axe local structurant.



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

A. Situation du projet

- Les activités agricoles

Le magasin est situé en dans le linéaire urbain d'entrée entrée Nord Est de la commune de Saint-Saulve. Le projet ne consomme aucun espace agricole. En effet, les espaces agricoles sont principalement positionnés au Nord, à l'Est et au Sud du site.

Ci après, cartographie « détail des cultures dans l'environnement proche du projet » :



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

A. Situation du projet

Environnement lointain



Environnement proche



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

B. Vues et photos du site projet



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

B. Vues et photos du site projet

Vue du site actuel Octobre 2020



Vue du site après projet

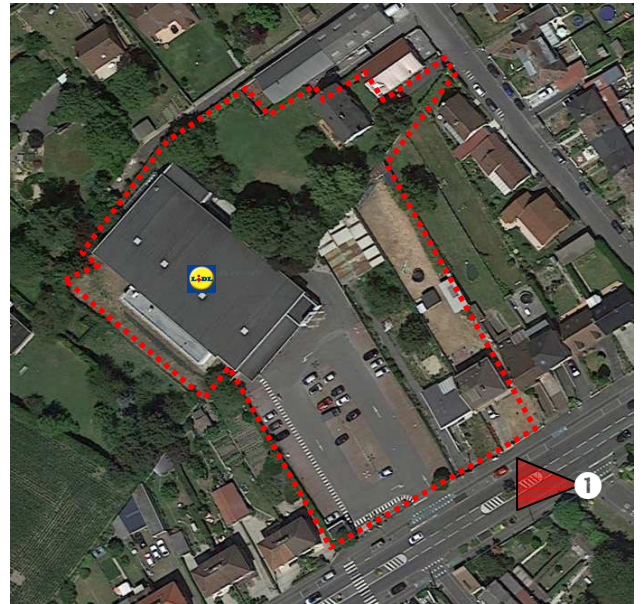


I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

B. Vues et photos du site projet

Vue du site actuel

①



Février 2021



Vue du projet

①



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

B. Vues et photos du site projet

Vue du site actuel

②



Février 2021



Vue du projet

②



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

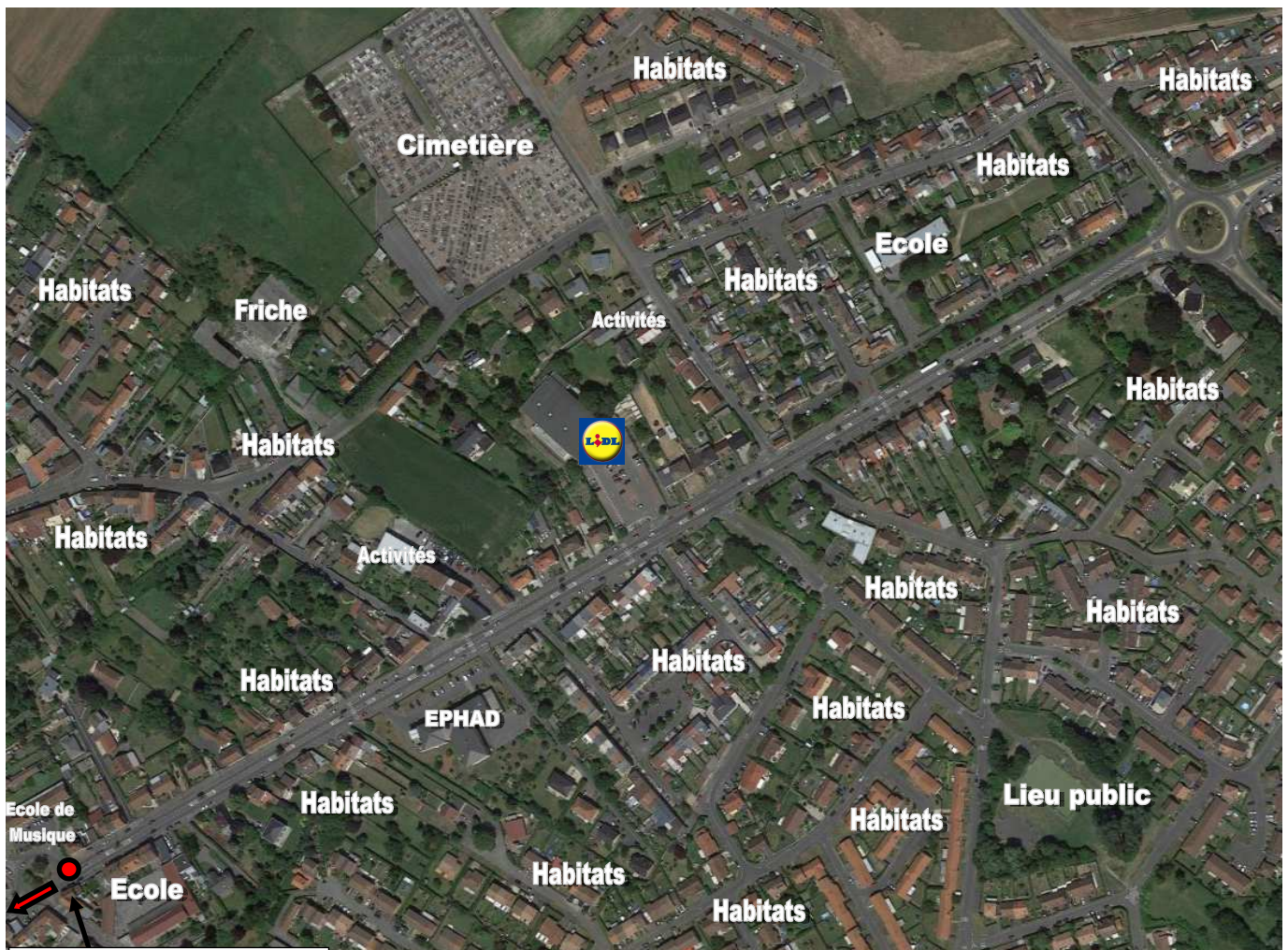
B. Vues et photos du site projet

Vue des abords du projet

Le site du projet est inséré dans un environnement mixte urbanisé en entrée Nord Est de la commune de Saint-Saulve. Il est principalement constitué d'habitats, mais aussi d'équipements publics et de quelques activités. Notons que le Lidl est situé à environ 650 mètres au Nord Est du centre-ville de Saint-Saulve où nous recensons un petit tissu diversifié, en linéaire de commerces et services de proximité (pharmacie, coiffeur, CHR, boucherie-charcuterie, boulanger, assureur, fleuriste, banque, auto école...) , ainsi que le supermarché Auchan (2 111 m²), au 125 de la rue Jean Jaurès.

Le projet est aussi situé à proximité de la zone industrielle Nord de Valenciennes (Environ 1 500 m à l'Ouest), où nous recensons entre autres le centre E. Leclerc (3 300 m²), Leclerc Drive, Biocoop, Henri Boucher, Réauté Chocolat, Chronodrive, Boulangerie Louise, Gamm'Vert, Notons que la liaison vers cette espace d'activités n'est pas direct.

Les poches d'habitats les plus proches sont situés à la périphérie immédiate, le long des différentes rues qui maillent le secteur (rue Jean Jaurès au Sud, Chemin de la Cavée à l'Est, rue Charles Giraud au Nord, rue Pierre Corneille au Sud ... Quelques équipements publics sont aussi présents : Cimetière, EPHAD, école maternelle...



Début du linéaire commercial de proximité vers le centre-ville

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

1. Les grandes lignes du projet

- Description générale

Le projet porte l'extension d'un supermarché LIDL, par démolition reconstruction des bâtiments existants. Il proposera une surface de vente de 1 416,62 m² (SDP = 2 262,22 m² et emprise au sol = 2 417,04 m²), contre 996 m² actuellement. Il est situé le long de la rue Jean Jaurès sur la commune de Saint-Saulve.

- Le parc de stationnement

Le parc de stationnement comprendra 124 places dont 112 perméables qui remplaceront les 63 places existantes toutes imperméabilisées.

Il y sera implanté 2 espaces pour stationner les vélos, l'un à proximité du parc à caddies, l'autre sur le côté Est du foncier.

NOMBRE TOTAL DE PLACES DE STATIONNEMENT (63 actuellement)	124
• Places perméables = 90,32%	112
• Dont places réservées aux personnes à mobilité réduite	3
• Dont places réservées aux familles avec enfant(s)	3
• Dont places dédiées à l'alimentation des véhicules électriques (dont une accessible PMR)	8
• Dont places pré câblées pour l'alimentation de bornes électriques	26
Places dédiées aux deux roues	18

- Les aménagements paysagers en pleine terre

Les espaces libres de constructions seront aménagés en espaces verts, selon le concept Lidl, permettant une véritable identité nationale de l'Enseigne. Ils représenteront 22,42% de la surface foncière dédiée au projet. Les espaces verts seront composés :

- D'arbres de haute tige s'insérant entre les places de stationnement et en limite de propriété du site,
- Des franges arbustives composée d'essences régionales,
- Des vivaces et graminées sur l'entrée et sur l'arrière du site,
- Des zones de prairies humides.

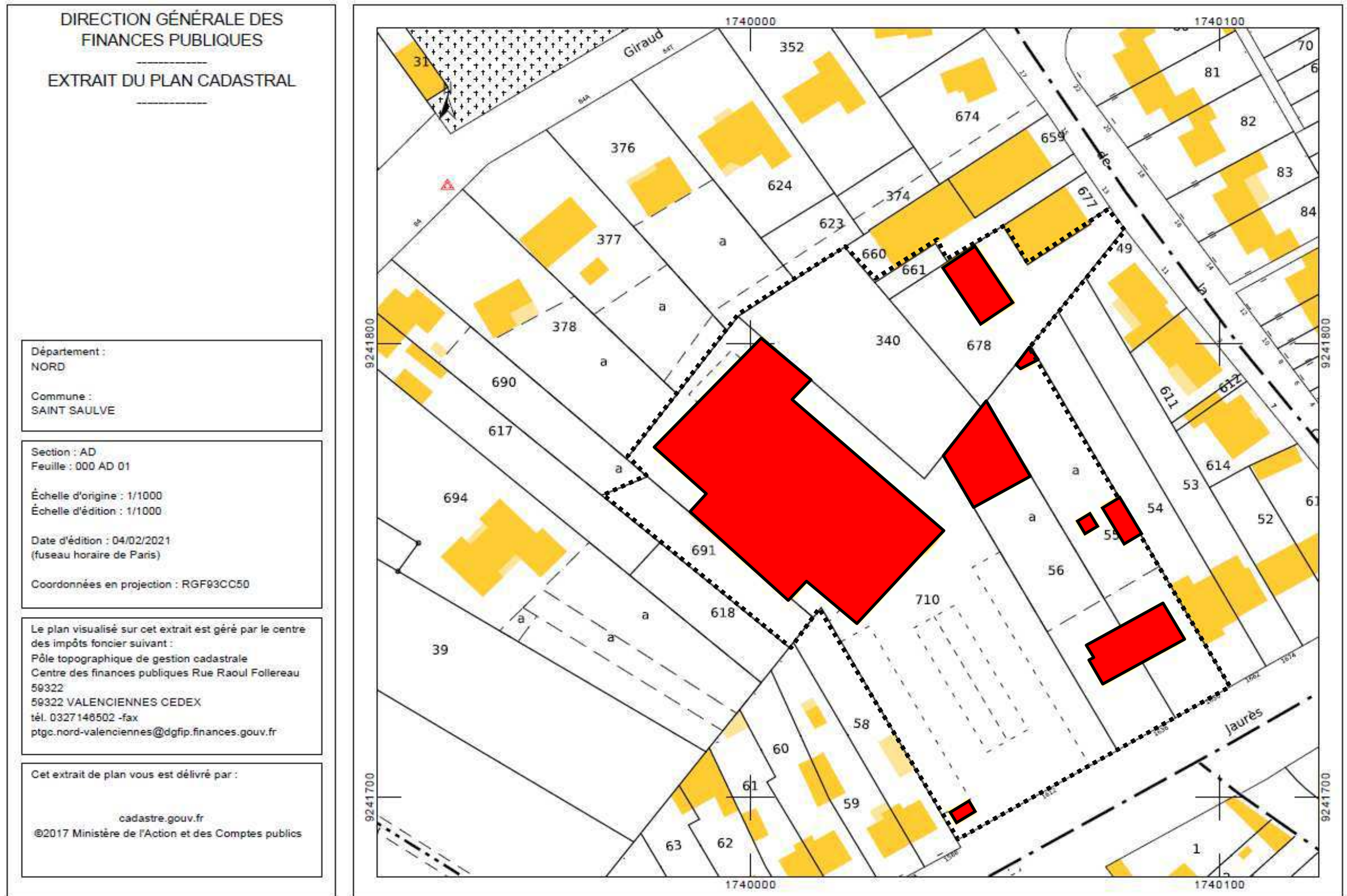
Les plantations arbustives seront sélectionnées en fonction de leur taille et de leur encombrement à l'âge adulte, de manière à réduire considérablement les opérations de taille ou de rabattage des végétaux.

Le projet développe donc les aménagements en pleine terre suivants :

NOMBRE D'ARBRES PLANTÉS	53
SURFACE DES ESPACES VERTS FUTURS	2 128,96 m²

II. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

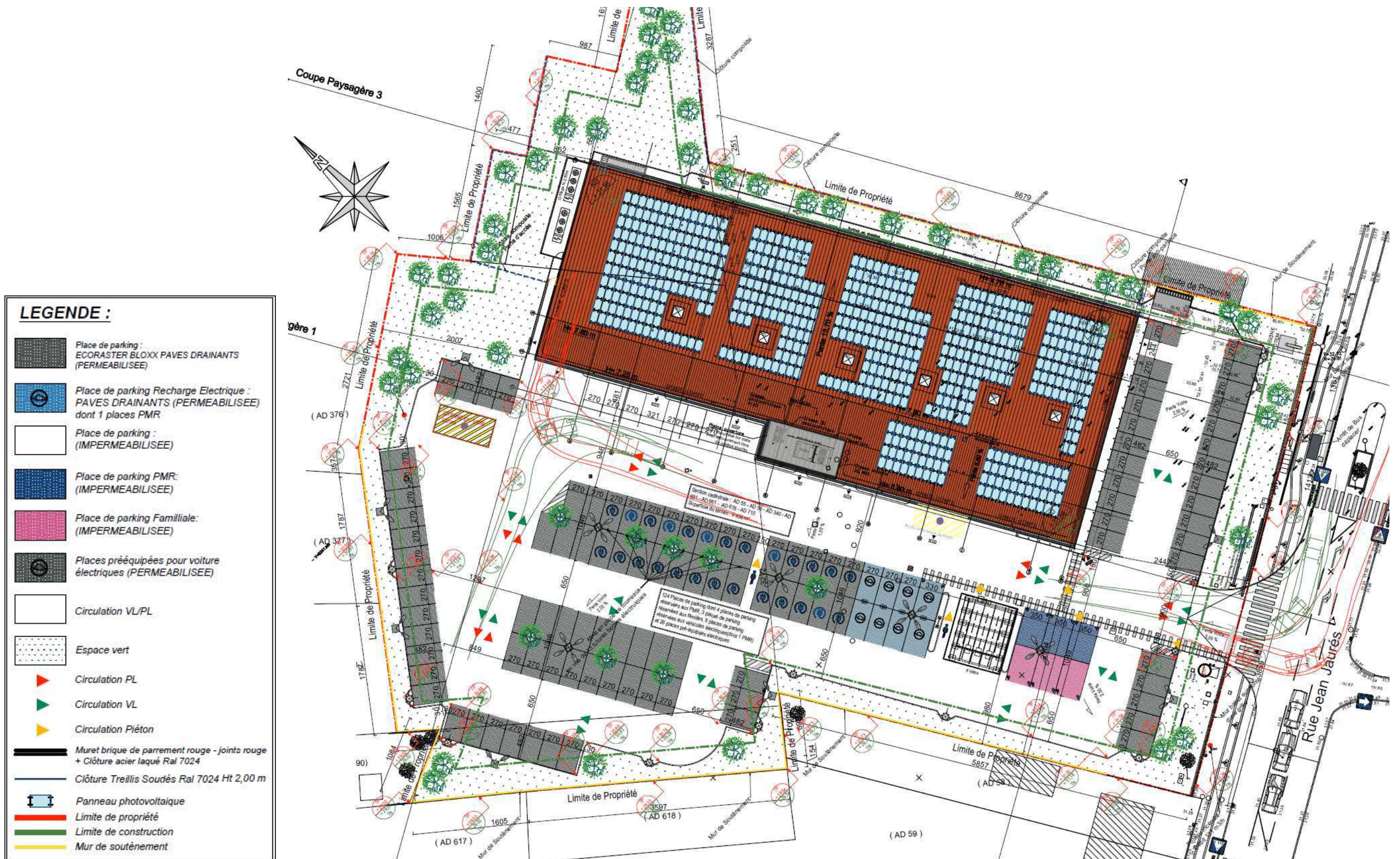
C. Le projet - Le plan des démolitions



 Démolition

II. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

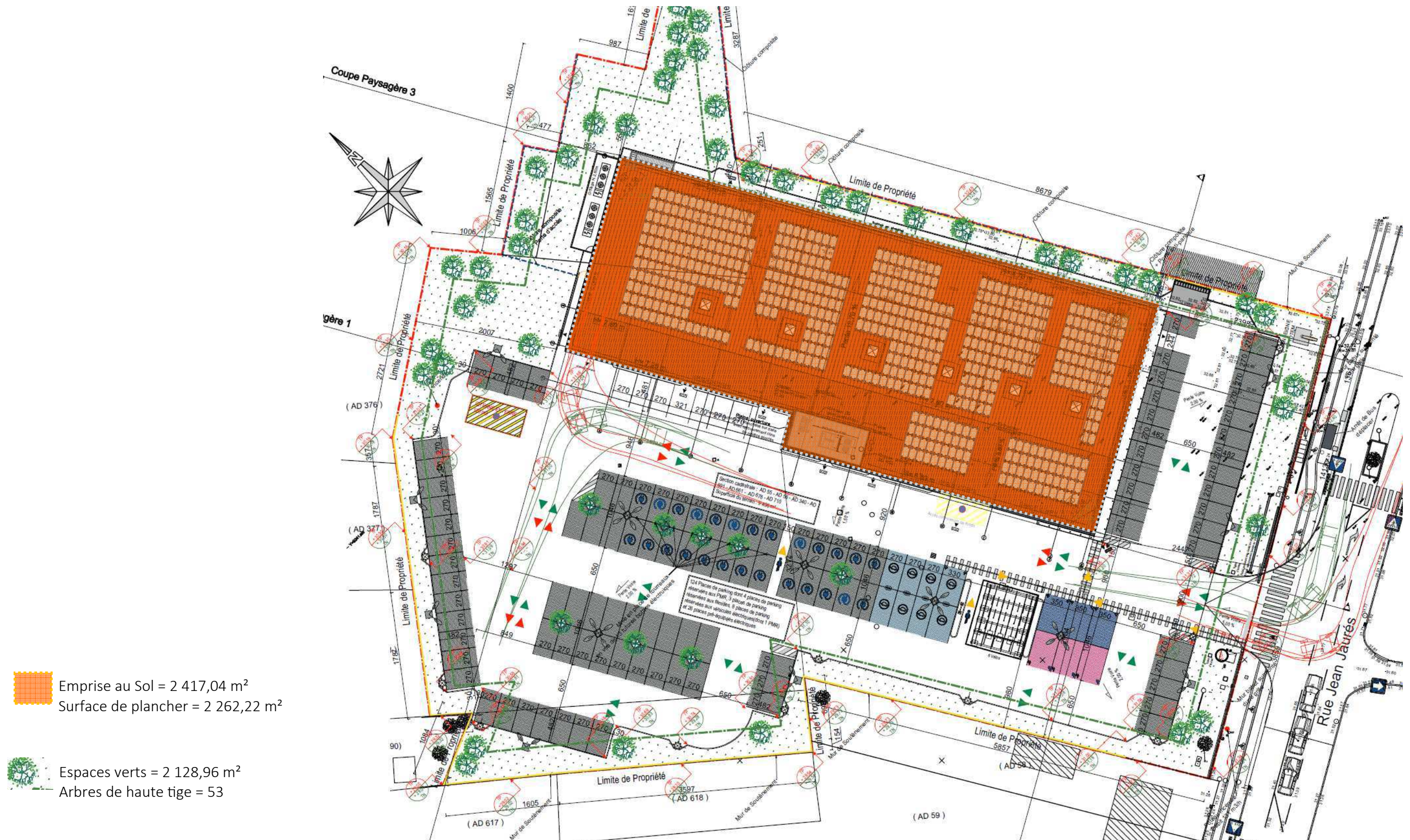
C. Le projet - Le plan de masse du projet



II. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet - Le plan d'organisation sur la parcelle

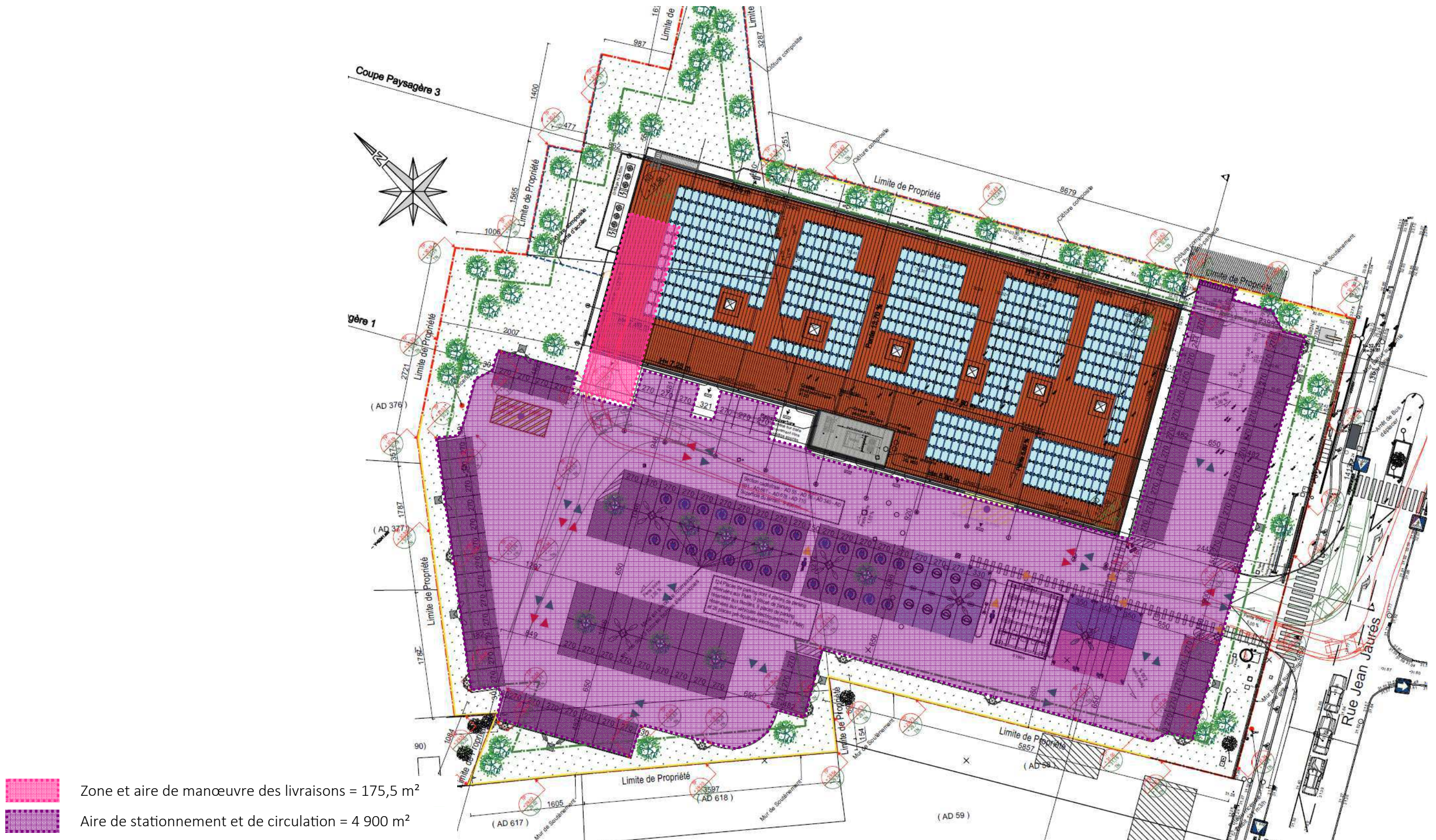
1. Emprise du bâtiment, espaces verts et arbres



II. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet - Le plan d'organisation sur la parcelle

2. Aire de stationnement et zone de livraison



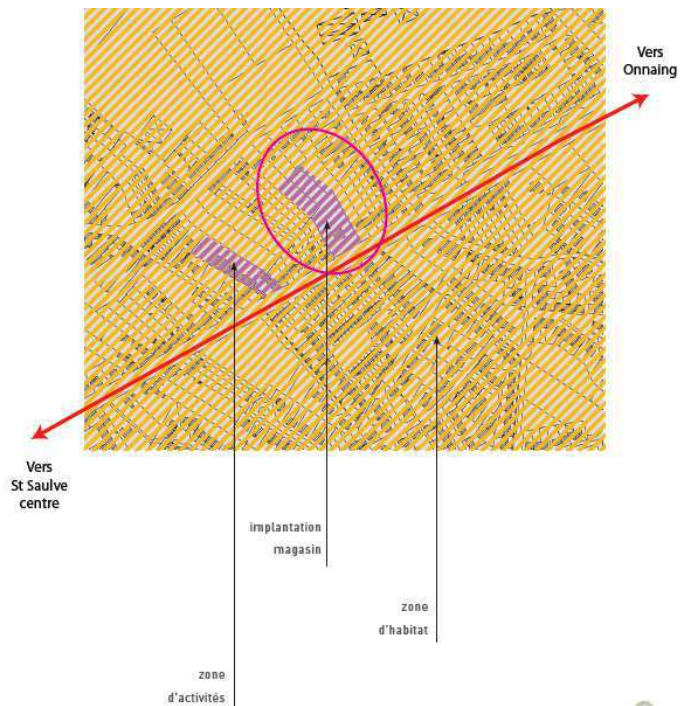
I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

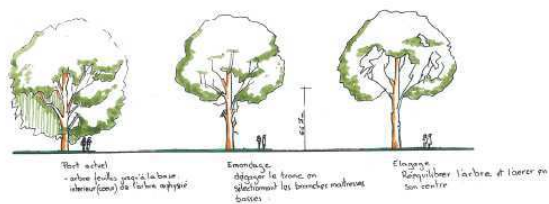
• Insertion paysagère

L'ESSENTIEL : LE SITE EST IMPLANTÉ AU NORD EST DU TISSU URBAIN DE LA COMMUNE

- le site est implanté dans une zone d'habitat, ponctuée par des activités commerciale
- le site est implanté à proximité de la D75
- le site est occupé par un ancien concept de magasin Lidl, vieillissant et peu adapté.



Impact sur le patrimoine végétal



L'ESSENTIEL

- Le site actuel dispose de 4 arbres.
- 3 arbres ne pourront être conservés en fonction de la composition du projet.
- 1 arbre est conservé. Cet arbre sera taillé et émondé, permettant une remontée du houppier. Cette taille permettra de lui redonner une silhouette naturelle et de dégager la visibilité vers le magasin.

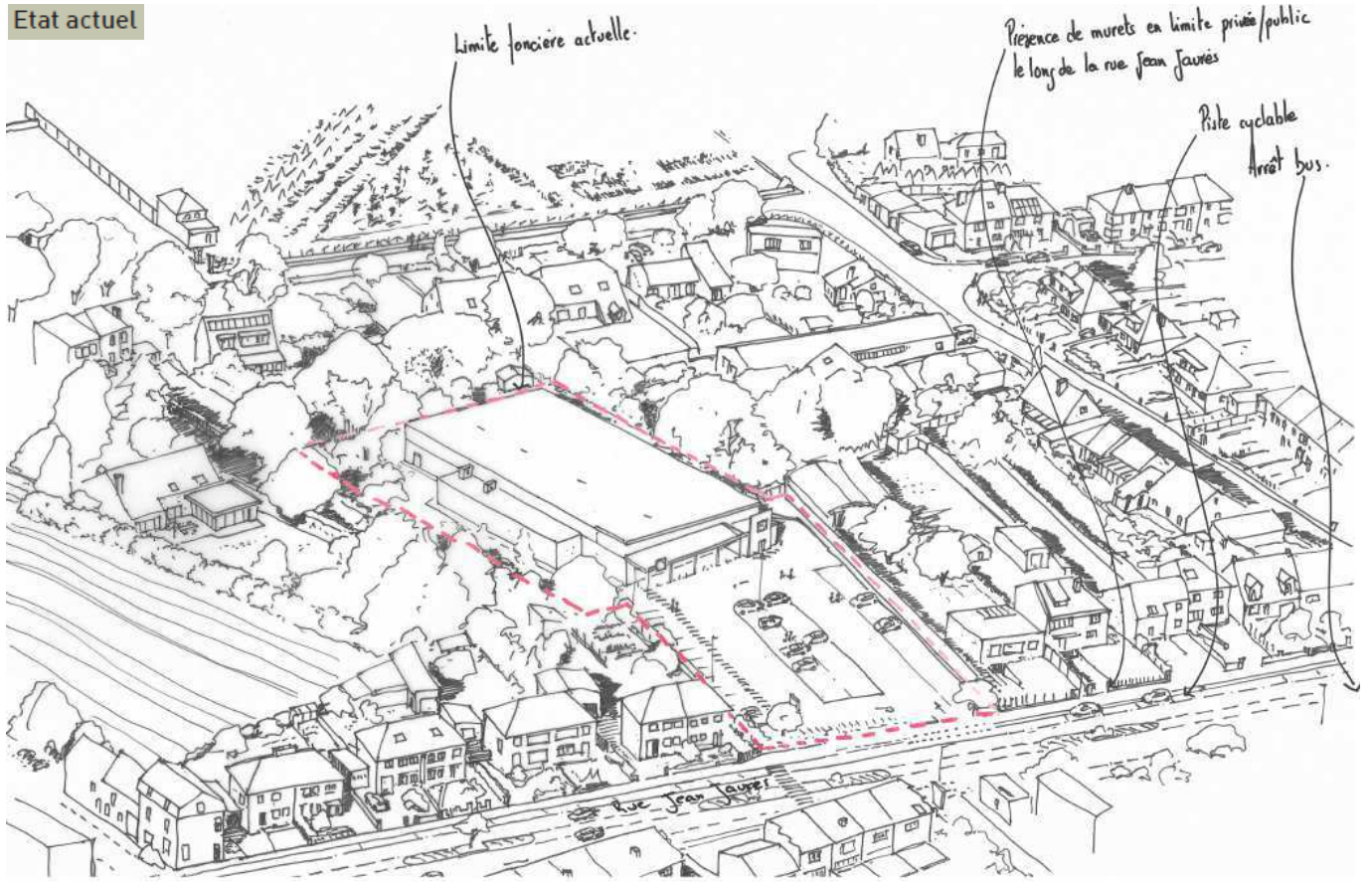


I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

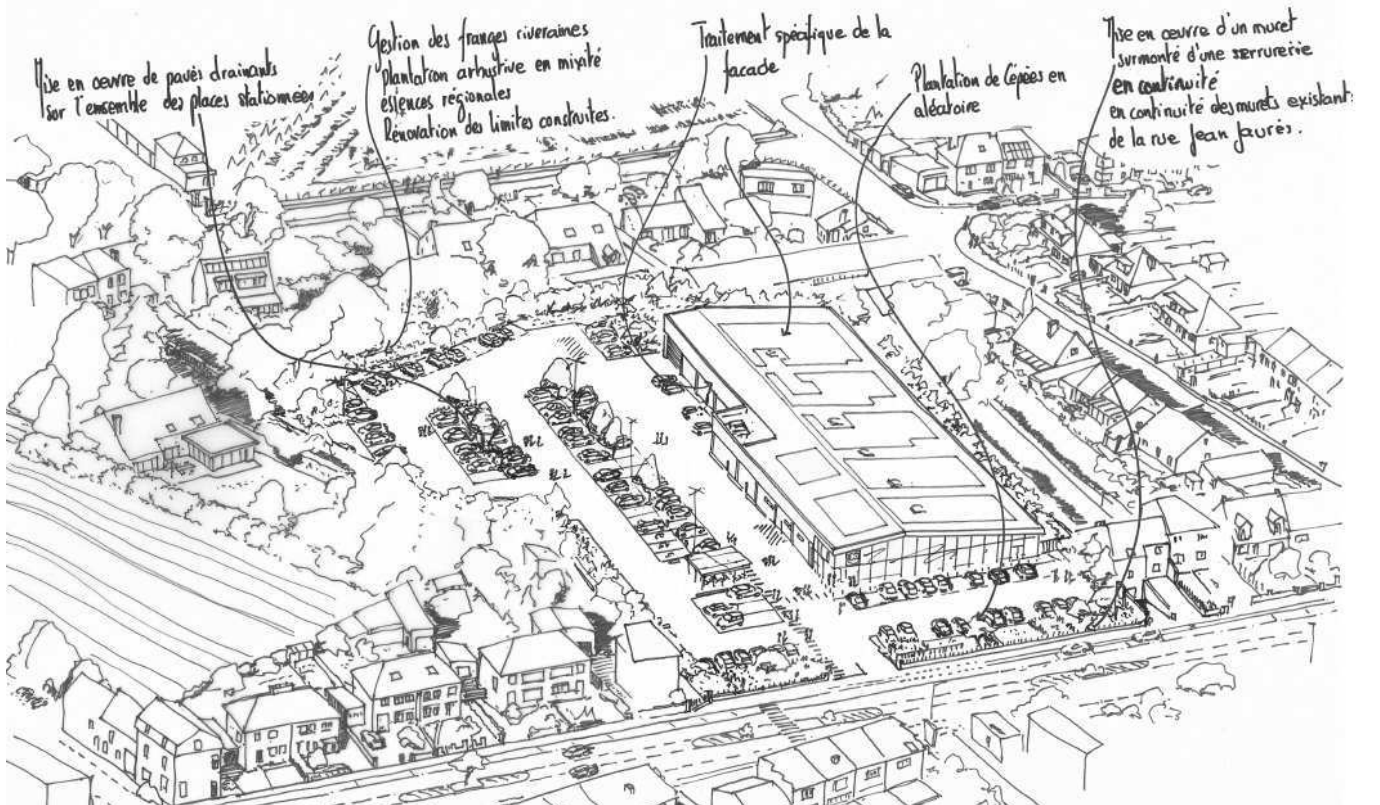
C. Le projet

- Insertion paysagère

Etat actuel



grands principes d'aménagements



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

Les objectifs ciblés des espaces verts

L'ESSENTIEL :



- Le projet prévoit une implantation du bâtiment en retrait de l'espace public.
- Le projet développe 124 places de stationnement dont
 - 4 places PMR
 - 3 places famille
 - 8 places électriques (+26 pré-équipées)
- L'accessibilité aux équipements est assurée par un parcours PMR depuis la RD603
- Les parcs à vélo sont implantés le long du parcours PMR à proximité du parc à caddies, ainsi que dans le prolongement de l'une des entrées
- L'accès au magasin se fait depuis la Rue Jean Jaurès :
 - entrée sortie pour les piétons
 - entrée sortie pour les véhicules légers
 - entrée sortie pour les poids lourds et véhicules de livraisons
- Le projet prévoit de planter 53 arbres, dont 3 en compensation des arbres existants supprimés.



I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet



-  *Alnus glutinosa*
- Prunus avium* - cèpée multitronc
- Quercus petraea*
- Acer campestre*
- Salix alba*
-  Couvre-sol et arbustes
Symphoricarpos x chenaullii handcock
Carpinus betulus
Viburnum opulus
-  Graminées
Stipa gigantea
Imperata cylindrica 'Red Baron'
Miscanthus sinensis 'August Feder'
Pennisetum alopecuroides
-  Prairie humide

plantation d'une frange arbustive et arborée en limite de propriété

Plantation de vivaces et graminées à proximité du stationnement

plantation d'une prairie humide en gestion différenciée

plantation d'arbres tiges au cœur du parking

plantation d'une frange arbustive composée d'essences régionales

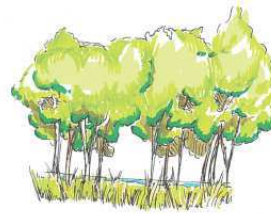
plantation d'un rythme de vivaces et graminées offrant un accueil verdoyant

plantation de cèpées en façade de site

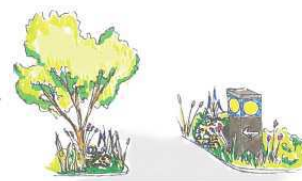
15



Prairie en gestion différenciée



franges arborées et arbustives en fond de parcelle



Une entrée verdoyante

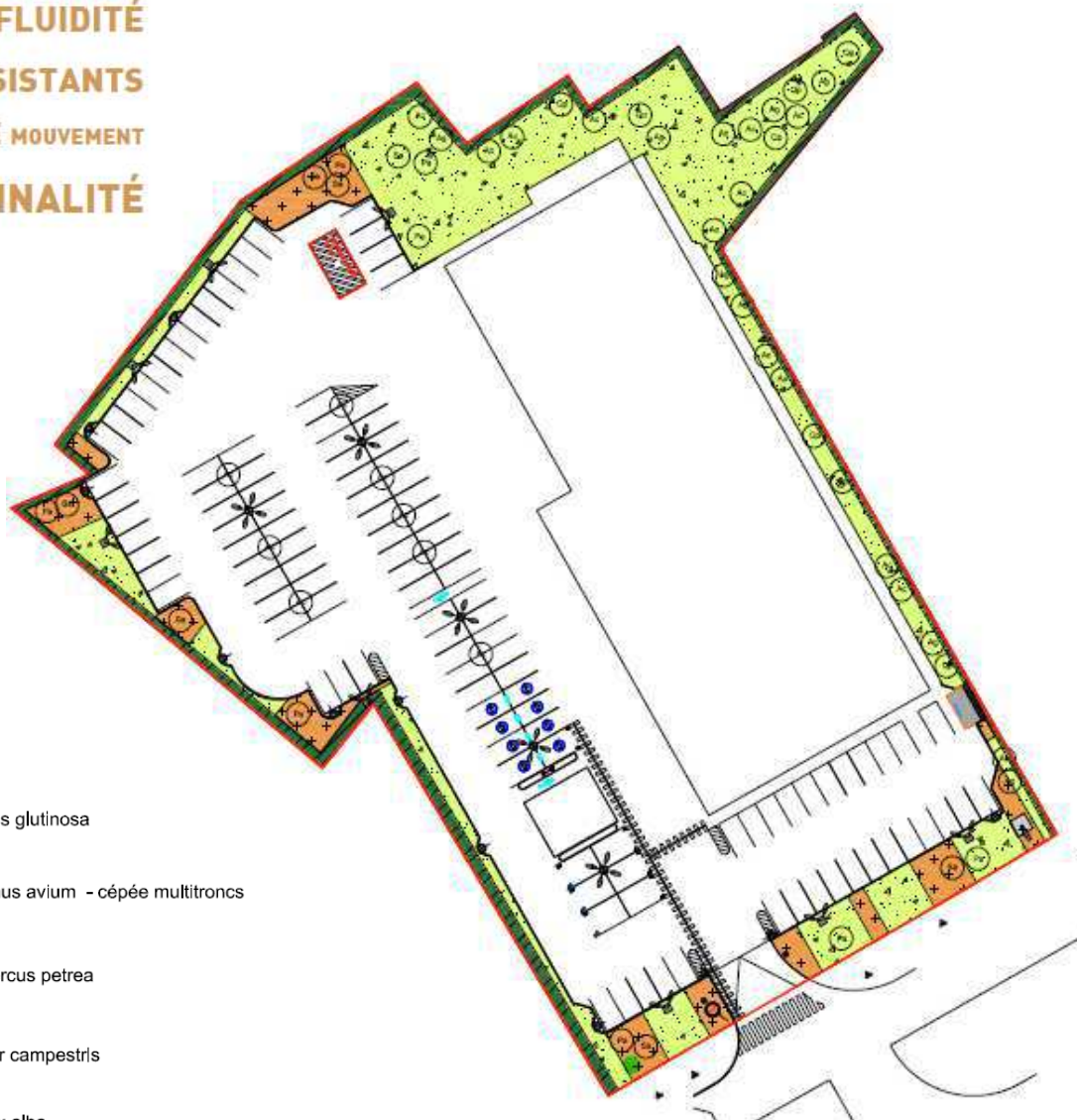


I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

L'ESSENTIEL : UNE PALETTE VÉGÉTALE ÉTABLIE SUR LES CARACTÉRISTIQUES CLIMATOLOGIQUES ET ÉCOLOGIQUES DE LA ZONE D'IMPLANTATION EN CONFORMITÉ AVEC LES RECOMMANDATIONS DU CONSERVATOIRE NATIONAL BOTANIQUE.

INTÉRÊT AUTOMNALE FLUIDITÉ
FEUILLAGES PERSISTANTS
EFFET DE MASSE MOUVEMENT
FLORAISONS ORIGINALITÉ



- ⊙_{Ag} Alnus glutinosa
- ⊙_{Pa} Prunus avium - cèpée multitronc
- ⊙_{Qp} Quercus petraea
- ⊙_{Ac} Acer campestre
- ⊙_{Sal} Salix alba



Couvre-sol et arbustes
Symphoricarpos x chenaultii handcock
Carpinus betulus
Viburnum opulus



Graminées
Stipa gigantea
Imperata cylindrica 'Red Baron'
Miscanthus sinensis 'August Feder'
Pennisetum alopecuroides

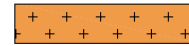
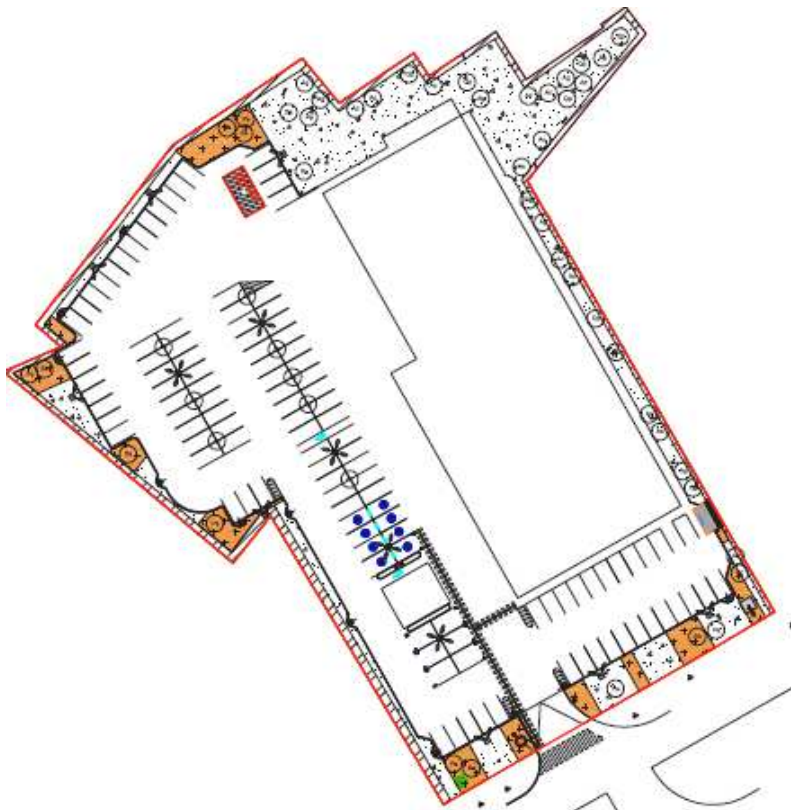


Prairie humide

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

Plantation de massifs de graminées



Graminées

- Stipa gigantea*
- Imperata cylindrica* 'Red Baron'
- Miscanthus sinensis* 'August Feder'
- Pennisetum alopecuroides*

MASSIFS DE GRAMINEES

- Stipa gigantea*
- Imperata cylindrica* 'Red Baron'
- Miscanthus sinensis* 'August Feder'
- Pennisetum alopecuroides*



Stipa gigantea



Miscanthus sinensis 'August Feder'

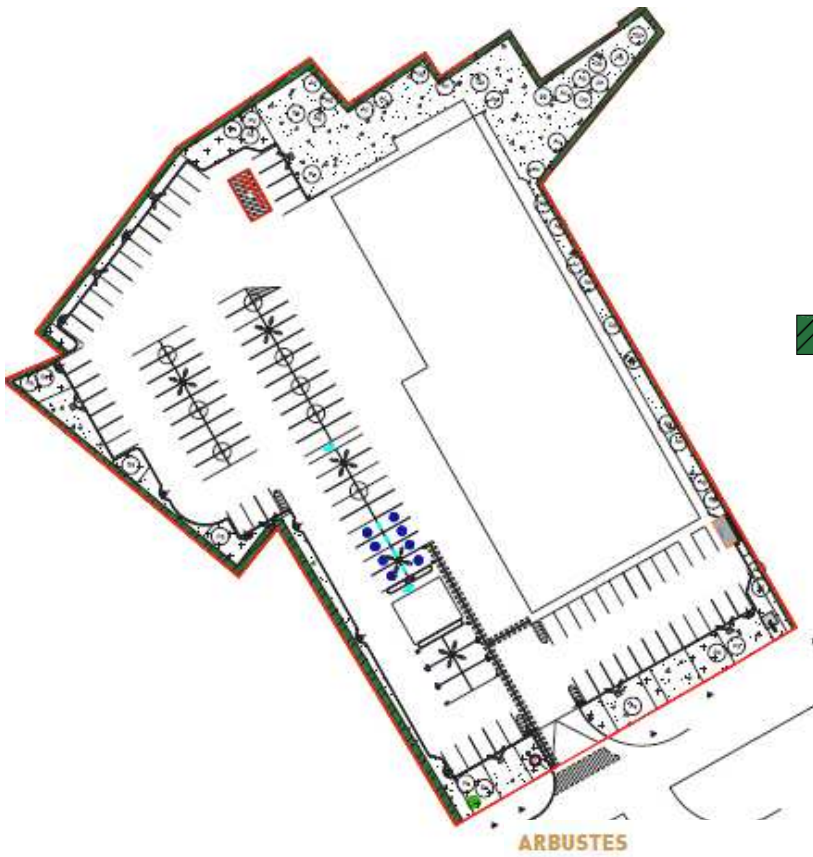


Imperata cylindrica 'red baron'

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

Plantation des massifs arbustifs



Couvre-sol et arbustes
Symphoricarpos x chenaultii handcock
Carpinus betulus
Viburnum opulus

ARBUSTES
Symphoricarpos x chenaultii handcock
Carpinus betulus
Viburnum opulus



Viburnum opulus



Carpinus betulus

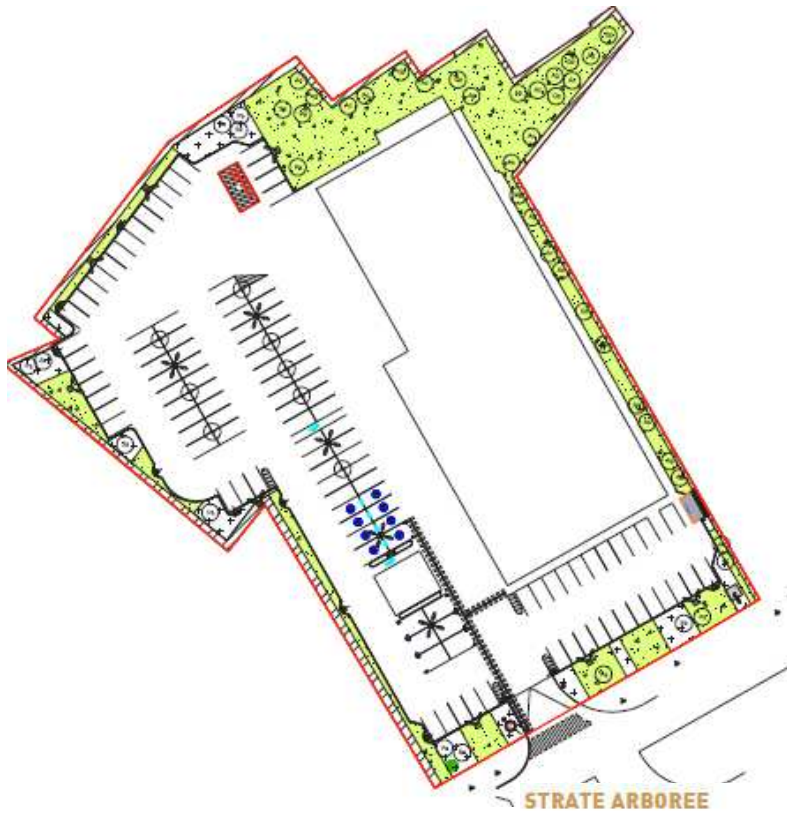


Symphoricarpos x chenaultii handcock

I. INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

C. Le projet

Plantation de la strate arborée et des prairies



- ⊙ Ag Alnus glutinosa
- ⊙ Pr Prunus avium - cèpée multitronc
- ⊙ Qp Quercus petrea
- ⊙ Ac Acer campestre
- ⊙ Sa Salix alba



Prairie humide

STRATE ARBOREE

- Quercus petrea
- Alnus glutinosa
- Salix alba
- Prunus avium
- Acer campestre



Prunus avium



Quercus petrea



Alnus glutinosa



PARTIE II

EFFET DU PROJET

sur l'environnement et la santé humaine

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

A. Cartographie des zones de protection de la faune et la flore

- Cartographie des zones de protection de la faune et de la flore

Le site n'est ni concerné par une zone Natura 2000, ni par un arrêté de protection de biotope.

Les zones de protection les plus proches sont :

1 - ZNIEFF de type 1 = Le «Massif forestier de Saint-Amand et ses lisières » - 3 400 mètres au Nord Ouest .

2 - ZNIEFF de type 2 = « La basse vallée de l'Escaut entre Onnaing, Mortagne du Nord et la frontière belge » - 1 000 m au Nord.

A noter que LIDL prend grand soin de choisir strictement **des essences végétales locales pour ces espaces verts.**

Ce choix d'éléments qui s'intègrent parfaitement dans leur environnement géographique sont judicieux pour ne pas bouleverser les mécanismes de la vie naturelle locale, et notamment ceux des animaux qui se retrouvent face à des plantes qui leur sont familières.

Les arbres et les haies des projets LIDL, lieux de vie de multiples espèces d'insectes, fournissent également des abris naturels aux oiseaux qui y trouvent refuge et peuvent y nidifier.



II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

B. Identification des risques

De manière générale, la commune de Saint-Saulve peut être concernée par les risques suivants :

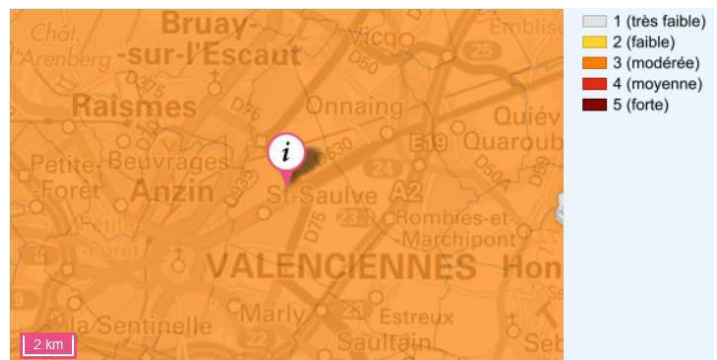
- Mouvement de terrain,
- Transport de marchandises dangereuses,
- Inondation
- Risques industriels,
- Engin de guerre,
- Zone sismicité 3

Le projet a pris en compte ces éléments, au niveau de la conception de l'ouvrage et des aménagements à mettre en place (si nécessaire).

1. Risques naturels.

- Séismes :

- Localisation exposée aux séismes : Oui
- Type d'exposition : 3 - Modérée
- La commune de votre localisation est soumise à un PPRN séismes : Non



- Mouvements de terrain :

- Mouvements de terrain recensés dans un rayon de 500m : Non
- La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Mouvements de terrains : Oui

- Retrait-gonflements des argiles :

- Localisation exposée aux retrait-gonflements des argiles : Oui - Aléa Faible.

PPR retrait-gonflement des argiles : Non



Source « www.georisques.gouv.fr »

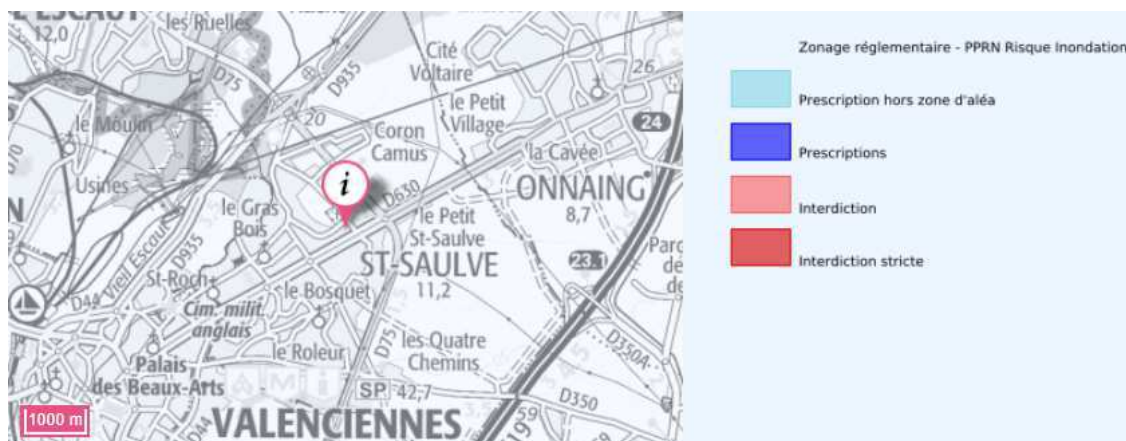
II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

B. Identification des risques

- Inondations :

Informations générales sur les inondations

- Localisation située dans un territoire à risque important d'inondation (TRI) : Oui
- La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Inondations : Oui



Le projet est situé hors des aléas

Source : www.georisques.gouv.fr »

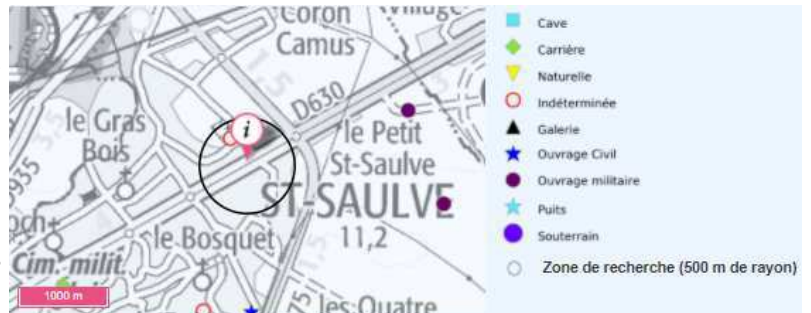
II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

B. Identification des risques

2. Risques miniers.

- Cavités souterraines :

- Cavités recensées dans un rayon de 500m du projet : Oui (indéterminée)
- La commune de votre localisation est soumise à un PPRN Cavités souterraines : Oui



3. Risques technologiques.

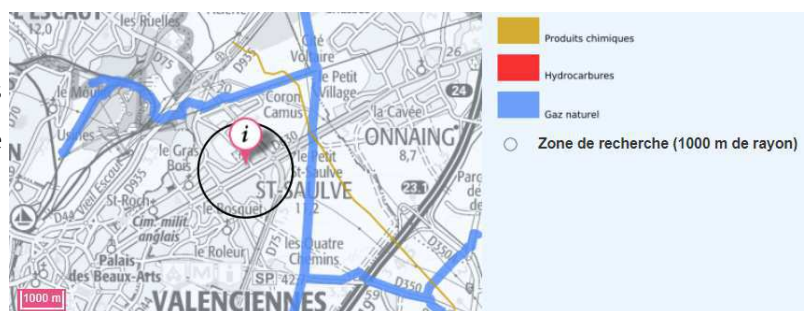
- Sites et sols industriels :

- Sites pollués ou potentiellement pollués (BASOL), dans un rayon de 500 m : Non
- Ancien site industriel et activité de service (BASIAS), dans un rayon de 500 m : 3



- Canalisations de matières dangereuses :

- Canalisations de matières dangereuses dans un rayon de 1000 m : Oui (gaz naturel)



- Installations nucléaires :

- Installations nucléaires dans un rayon de 10 km : Non
- Centrales nucléaires dans un rayon de 20 km : Non

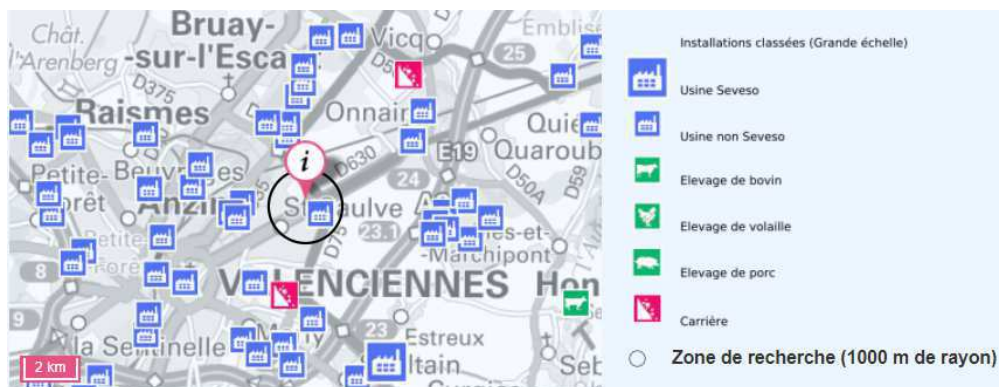
Source « www.georisques.gouv.fr »

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

B. Identification des risques

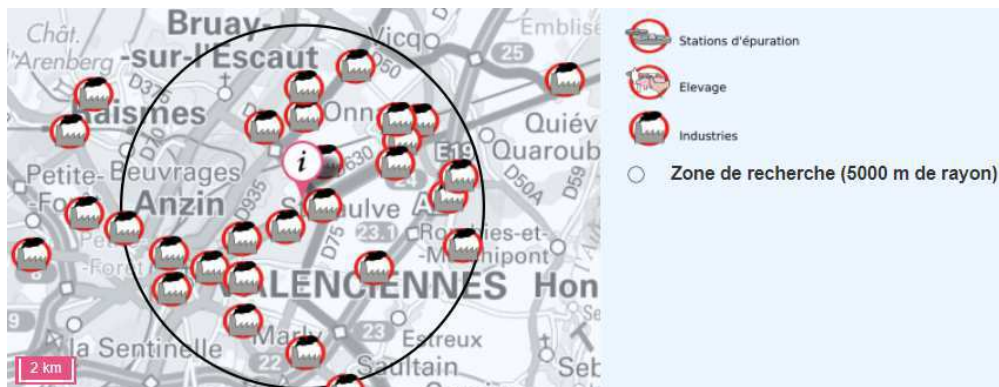
- Installations industrielles :

- Nombre d'installations classées dans un rayon de 1 000 m : 5



- Rejet des polluant :

- Nombre d'installations industrielles rejetant des polluants concernant dans un rayon de 5000 m : 36



II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

C. Gestion des eaux pluviales et des eaux usées

- La gestion des eaux pluviales :

La gestion des eaux pluviales se fera par la mise en place des dispositifs adaptés suite à l'étude réalisée par le cabinet BERIM. Les principes de cette gestion sont :

- Le réseau d'assainissement du futur LIDL sera géré à la parcelle par de l'infiltration.

- Aucun trop plein ne sera créé sur le domaine public.

- Le choix s'est porté sur un bassin enterré en caisson de stockage à 95% de vide. Cette technique a été choisie pour diverses raisons d'ordre technique :

- ☞ Des techniques respectueuses de l'environnement et des démarches environnementales,
- ☞ Une mise en œuvre rapide

Rétention par bassin

Etant donné les surfaces imperméabilisées, le volume utile de rétention nécessaire avoisine les 384 m³.

Le dimensionnement est basé sur l'orage d'occurrence 100 ans.

- Récupération des eaux de pluie

Mise en place d'une cuve de récupération des eaux de pluie de toiture (10 000 L minimum) pour alimenter soit :

- ⇒ Auto Laveuse (entretien des sols en supermarché)
- ⇒ Sanitaires
- ⇒ Arrosage des espaces verts

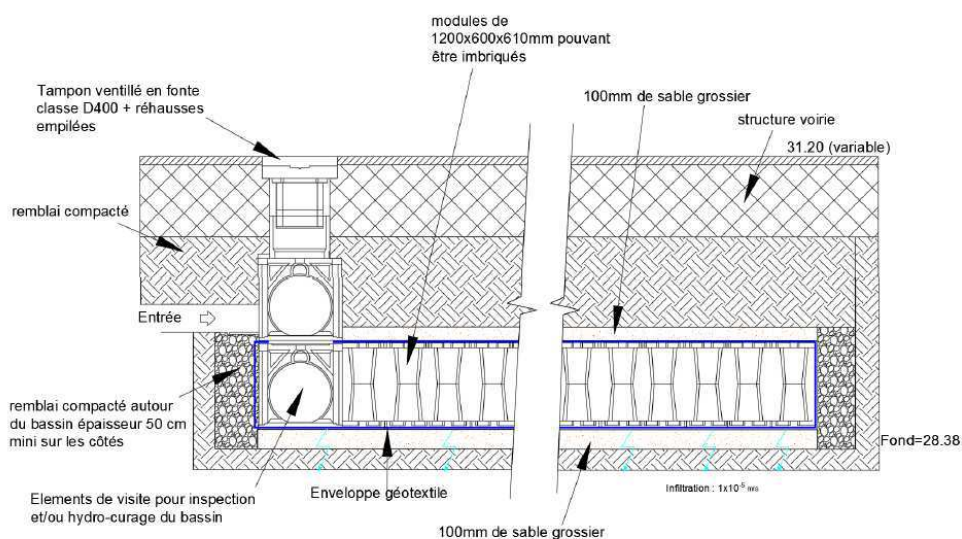
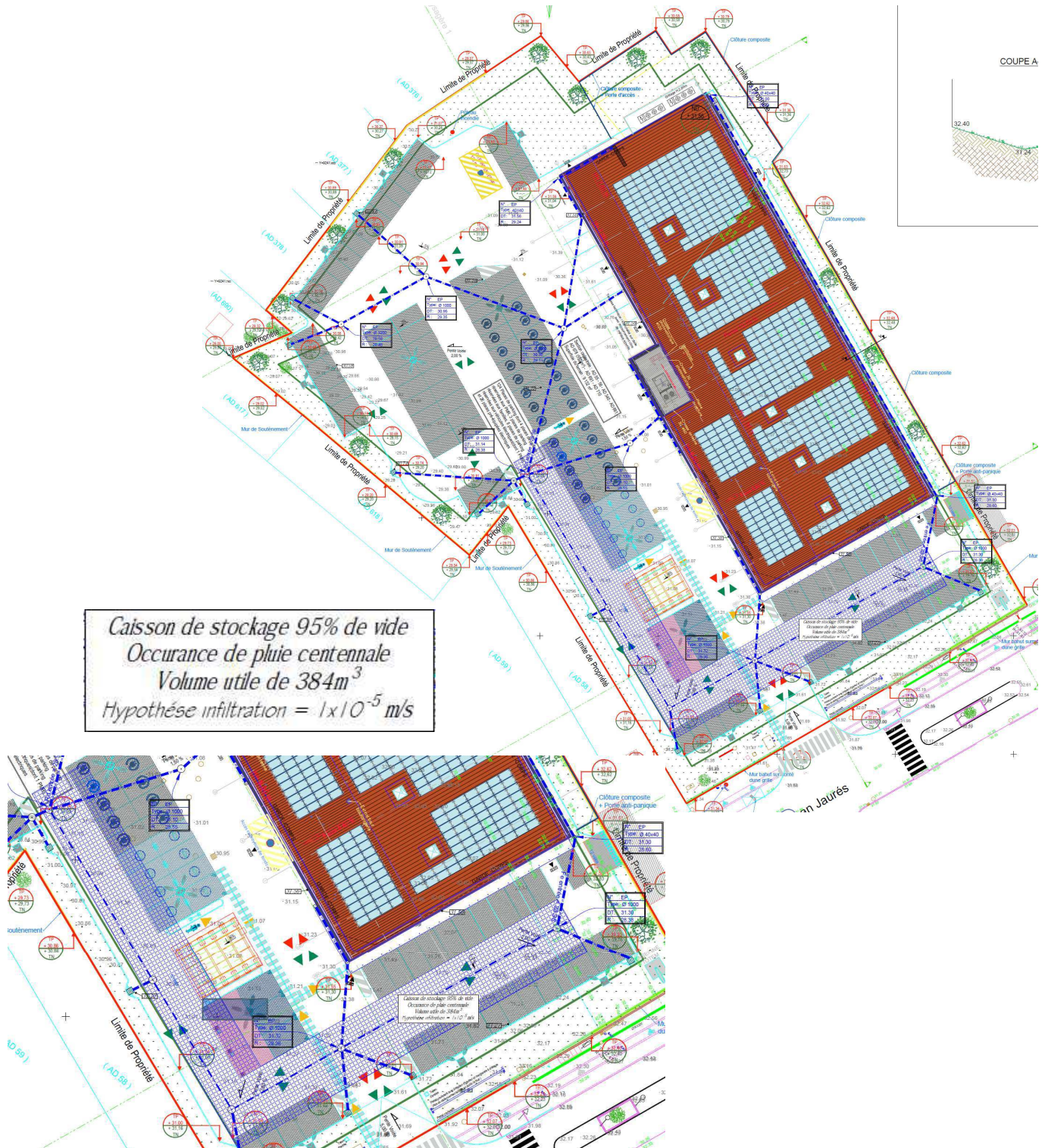


Fig 1 : Coupe du bassin

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

C. Gestion des eaux pluviales et des eaux usées

- La gestion des eaux pluviales :



- Le traitement des eaux usées

Les eaux usées seront raccordées sur le réseau public existant.

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

D. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

1. Recours à des produits et équipements de construction et de décoration durables dès la conception.

Pour la construction du projet de Saint-Saulve, LIDL utilisera des matériaux de construction qualitatifs ainsi que du matériel technique de dernière génération. Couplé à une sur-isolation du bâtiment, cela permet de réduire au maximum les consommations d'énergie et donc de réduire l'empreinte carbone. Ci-après le détail des différentes installations mises en œuvre par LIDL à cet effet.

- Au-delà des exigences RT2012 :

La conception du projet a été pensée pour une performance énergétique supérieure à ce qu'impose la Réglementation Thermique 2012.

La RT 2012 définit les règles d'isolation, de ventilation et de mode de chauffage d'un bâtiment en établissant un seuil maximal pour:

- la consommation conventionnelle d'énergie primaire pour le chauffage, le refroidissement, la production d'eau chaude sanitaire et l'éclairage : seuil de 400 kWh/m²/an.
- Le besoin bioclimatique conventionnel en énergie pour le chauffage, le refroidissement et l'éclairage artificiel : seuil de 205.

Sur ce magasin, l'étude thermique réalisée par un bureau d'études indique une surperformance par rapport à la RT2012 de : **- ➤**

40,8 %
sur la consommation
d'énergie primaire.



9,3 %
sur les besoins
bioclimatiques.

Au-delà du respect de la réglementation, la politique de construction de l'enseigne est d'isoler au maximum les bâtiments.

En effet, l'énergie la plus facile à économiser est celle que l'on ne dépense pas.

Les principes d'isolation du bâtiment sont les suivants :

- L'isolation des longrines par l'extérieur.

Ce procédé permet de limiter les ponts thermiques (déperdition de la chaleur du bâtiment par des « fuites » vers l'extérieur). Moins de ponts thermiques égale moins de perte de chaleur, donc une consommation moindre.

Les plans de principe des magasins LIDL proposent une conception optimale de l'isolation du bâtiment basée principalement sur la suppression des ponts thermiques.

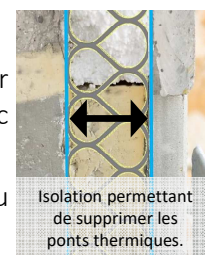
- L'isolation des façades par l'utilisation de briques en terre cuite ou en béton cellulaire.

Les briques en terre cuite (épaisseur de 37 cm) ou briques en béton cellulaire (épaisseur de 30 cm) ont des propriétés isolantes reconnues. La brique en béton cellulaire a un réel avantage car elle est recyclable à 81%. Ces matériaux sont liaisonnés à l'aide de colle, en lieu et place de l'utilisation traditionnelle de mortier.

Ce principe constructif permet de supprimer le pont thermique que constituait le centimètre de mortier entre chaque brique. La continuité de l'isolation est ainsi assurée. De la même manière, chaque poteau et linteau sont isolés.

Le béton cellulaire :

- matériau isolant
- matériau recyclable



II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

D. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

- L'isolation de la toiture par une couche de laine de roche de 20 cm d'épaisseur.

Le système de couverture pour le site de Saint-Saulve est en membrane à base de polyoléfines souples (FPO) posée sur un isolant rigide. Ce type de membrane a une durée de vie importante et résiste très bien aux rayons ultraviolets et à l'ozone. De plus, la membrane FPO est facile à recycler. Elle ne contient ni plastifiant, ni chlore, ni aucun autre halogène : elle est totalement respectueuse de l'environnement.

- Mur rideau en double vitrage isolant certifié.

Le sas d'entrée et le pignon avant du bâtiment sont entièrement vitrés. Le vitrage du mur rideau à isolation renforcée est composé d'un double vitrage SP10 (extérieur) et 44.2 (intérieur) et d'une lame d'air de 12mm minimum avec un remplissage à l'argon avec des coefficients de déperdition de chaleur imposés. Les vitrages, les menuiseries extérieures (locaux sociaux et surface de vente) ont également les mêmes caractéristiques que celui du mur rideau.

Grâce aux vitrages haute performance, les déperditions thermiques sont limitées de **37% en moyenne** par rapport à un double vitrage thermique.

Afin de protéger les salariés des rayons du soleil, la façade vitrée est équipée de brises soleil orientables commandés automatiquement en fonction de la position du soleil. Le facteur solaire imposé permet de réduire les consommations de climatisation de 5%, soit 13 MWh économisés tous les mois.



37% de déperditions thermiques
par rapport à un double vitrage
classique

- La structure porteuse.

La structure porteuse d'un magasin LIDL est généralement réalisée en éco-matériaux. Parfois dit « matériaux écologiques » ou « matériaux biosourcés », ce sont des matériaux de construction qui répondent aux critères techniques habituellement exigés (performances techniques et fonctionnelles, qualité architecturale, durabilité, sécurité, facilité d'entretien, résistance au feu et à la chaleur...), mais également à des critères environnementaux ou socio-environnementaux, tout au long de leur cycle de vie (de sa production à son élimination ou recyclage).

- La charpente bois.

Pour le supermarché de Saint-Saulve, LIDL a opté pour une charpente bois. Ce matériau possède de nombreux avantages écologiques.

- Naturel, son bilan carbone est positif. En effet, le carbone qu'il absorbe compense de manière importante les émissions relatives à sa transformation,

- Valorisation facile en fin de vie.

À noter qu'en cas de démolition, 60% de la charpente bois est revalorisée comme matière première secondaire auprès des industries consommatrices.

- Une vêtture en Alucobond et briques anthracites.

Une partie des façades du projet est habillée de panneaux composites appelés Alucobond. C'est un matériau léger composé de deux tôles d'aluminium et d'un noyau plastique. Il possède d'excellentes caractéristiques en termes de planéité, une grande résistance aux intempéries, aux vibrations et aux coups. Le projet prévoit de plus des façades en briques anthracites, en cohérence avec les matériaux locaux.

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

D. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

- La mise en œuvre d'un Rooftop.

L'installation de chauffage et climatisation du supermarché inclut la mise en œuvre d'un Rooftop équipé de compresseurs permettant d'adapter la puissance absorbée en fonction des besoins du bâtiment.

Nous avons adapté la puissance de cet équipement en fonction du bilan thermique réglementaire RT2012 afin d'éviter toute surconsommation ou bien l'installation d'un équipement surdimensionné. C'est pourquoi deux modèles ont été référencés nationalement afin de couvrir l'ensemble des besoins.

Les coefficients de performance de ces machines sont de 3,43 et 3,51 > aux 3,25 des pompes à chaleur (PAC) et ce grâce à la technologie TRECO (récupération active d'énergie entre l'air rejeté et l'air neuf au moyen d'un système thermodynamique dédié).

Le Rooftop = Classe énergétique A
3 à 4kW thermique pour 1kW électrique

DRV à technologie Inverter
et boîtier centralisé CMB :

- ✓ Système breveté de récupération d'énergie pour production simultanée de climatisation et de chauffage,
- ✓ Technologie Inverter permet de faire fonctionner les compresseurs en fonction du besoin pour réduire la consommation énergétique,
- ✓ Coefficient de performance de 4,15 → 4kW thermique pour 1kW électrique consommé,
- ✓ Mode réduit de nuit pour plus d'économies d'énergie et de confort.

- L'installation de panneaux photovoltaïques en toiture

Il sera implanté 901 m² de panneaux photovoltaïques en toiture du magasin de manière à couvrir une partie de ses besoins en électricité.



II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

D. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

2. Gestion responsable de l'éclairage en magasin :

- Des équipements 100% LED.

Pour concilier confort visuel et attitude responsable face à l'environnement, LIDL développe un système d'éclairage intérieur comme extérieur en total « Full LED ». Sur la surface de vente, ce dispositif permet une réduction de la consommation d'énergie.

- Une durée d'éclairage contrôlée.

Par ailleurs, la durée de l'éclairage sera dimensionnée en fonction de l'activité :

- 1/3 de l'éclairage s'allumera automatiquement à l'arrivée du personnel le matin,
- les 2/3 restants s'allumeront lors de l'ouverture du magasin.

Aucun éclairage extérieur n'est allumé durant la nuit, et l'éclairage des réserves, du quai et des locaux sociaux s'effectuera par détecteur de présence.



Extinction des enseignes :
13 000 kWh/an/magasin
d'économie



3. Gestion des nuisances

- Les nuisances lumineuses

En plus de limiter la consommation d'énergie, l'éclairage des bâtiments LIDL est conçu de manière à limiter les nuisances lumineuses. Le magasin et ses aménagements ne sont pas éclairés en permanence. L'éclairage extérieur du magasin (enseignes, candélabres et lampes extérieures) s'allume à 5h30 du matin, peu avant l'arrivée du personnel, et s'éteint automatiquement le soir peu après le départ du personnel. En magasin, à l'arrivée du personnel, 1/3 de l'éclairage se met en marche automatique. Les 2/3 restants s'allument lors de l'ouverture du magasin au public. A noter de plus que le magasin bénéficie de la lumière naturelle au travers des exutoires de fumée et des larges façades vitrées.

- Les nuisances olfactives

La principale nuisance olfactive pouvant résulter de l'activité du magasin est celle des ordures. Avec sa stratégie Zéro déchet, LIDL supprime cette nuisance. En effet, dans un premier temps, l'ensemble des déchets et matières valorisables sont triés dans chaque magasin par les collaborateurs. Ensuite, tous ces déchets et matières valorisables sont renvoyés sur les plateformes logistiques LIDL pour un traitement centralisé adapté. Cette gestion a deux avantages majeurs :

- la limitation des émissions de gaz à effet de serre avec la suppression des collectes en porte à porte,
- l'amélioration de l'hygiène aux abords des magasins avec l'absence de bacs poubelles stationnés sur la voie publique.

De plus, la massification des différents types de déchets sur nos plateformes permet de trouver de nouveaux débouchés avec des acteurs locaux en matière de valorisation, en particulier par voie de méthanisation ou compostage de nos biodéchets.

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

D. Procédés pour limiter les effets du projet sur l'environnement

3. Gestion des nuisances

- Les nuisances sonores

Le magasin LIDL est un point de vente de proximité, et peut donc se retrouver proche de lieux d'habitation. Pour éviter les nuisances sur ses voisins, l'enseigne met en place des mesures telles que les suivantes :

- Une livraison du magasin par le biais de camions et équipements (transpalettes) certifiés (Camions et équipements silencieux).

- Les parois intérieures et extérieures sont conçues afin que le niveau sonore dans le magasin respecte les règles en vigueur.

Sur le projet de Saint-Saulve, au regard de son environnement résidentiel, il sera aménagé un quai tunnel insonorisé.

- Les nuisances visuelles

- Des aménagements paysagers et des espaces verts pour une intégration douce du projet

Le projet prend place sur son espace d'exploitation actuel, dédié à des activités économiques ainsi qu'un espace à l'Est de la parcelle occupé par des habitations. Il permettra de planter 53 arbres et créera 2 128,96 m² d'espaces verts (soit plus de 22 %).

Ces aménagements paysagers, associés aux places perméables, permettent de limiter les effets de l'imperméabilisation et comprennent :

- Des arbres de haute tige s'insérant entre les places de stationnement et en limite de propriété du site,
- Des franges arbustives composée d'essences régionales,
- Des vivaces et graminées sur l'entrée et sur l'arrière du site,
- Des zones de prairies humides.



II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

E. Les flux de déplacement

La société LIDL a missionné un bureau d'études pour évaluer l'impact du projet sur les flux. Cette étude trafic a été réalisée par la société EMTIS en Janvier 2021. L'ensemble de cette étude est présentée en annexe et les conclusions ci-dessous et pages suivantes.

- Estimation des flux de voitures particulières actuels

La carte des Trafics Moyens Jours Ouvrés met en évidence un trafic moyen jour ouvré de :

- 10 270 véhicules/jour (double sens) dont 2.7% de PL sur la Rue Jean Jaurès à côté du Carrefour du Moulin Rouge soit 280 PL/jour.
- 9 990 véhicules/jour (double sens) dont 2.5% de PL sur la Rue Jean Jaurès à côté du LIDL soit 250 PL/jour.
- 10 610 véhicules/jour (double sens) dont 6.8% de PL sur la RD75 soit 720 PL/jour.

Le magasin LIDL génère un trafic total moyen jour ouvré de 1 750 véhicules/jour (double sens) depuis la Rue Jean Jaurès, soit 875 véhicules/jour par sens de circulation.

Ce chiffre est totalement cohérent avec les 5 605 passages en caisse sur la semaine du 08 au 15 janvier 2021. (862 passages/jour en moyenne).

Les variations journalières sont classiques sur le périmètre d'étude, le samedi étant le plus chargé en accès au LIDL, le vendredi est le plus chargé sur la Rue Jean Jaurès et RD75 et le dimanche est le moins fréquenté. La zone étudiée supporte essentiellement des flux à vocation domicile-travail et à vocation commerciale.

Les volumes relevés sont assez élevés globalement et moyens en accès au LIDL en valeur absolue, le gabarit des voies et du carrefour peut absorber le trafic y compris aux heures de pointe.

En Heure de Pointe du soir d'un jour moyen type mardi ou jeudi à 17h-18h : La Rue Jean Jaurès supporte un flux compris entre 453 et 600 véhicules/heure/sens. La RD75 supporte un flux compris entre 517 et 656 véhicules/heure/sens. Le magasin LIDL génère un total de 87 véhicules/heure en entrée et 88 véhicules/heure en sortie.

Ces trafics horaires sont situés dans des fourchettes moyennes en termes de volumes sur le périmètre d'étude.

Les variations horaires relevées par les comptages automatiques mettent bien en évidence les pics horaires systématiques du matin et du soir correspondant aux mouvements domicile-travail. Le soir est sensiblement plus chargé que le matin.

Les mouvements directionnels enquêtés le soir font état d'un total de 2 195 UVP/heure (Unité de Véhicules Particuliers) entrant dans le Carrefour du Moulin Rouge et de 1 179 UVP/heure dans le carrefour d'accès au LIDL.

Ces données représentent des volumes moyens en valeur absolue.

- Les carrefours étudiés fonctionnent très bien à l'heure de pointe du soir et offrent de bonnes réserves de capacité.

Au final, en situation actuelle, les trafics relevés traduisent une situation assez chargée en termes de volume de trafic sur la Rue Jean Jaurès et RD75 mais les relevés sur les conditions de circulation et les résultats des calculs permettent d'affirmer qu'il existe de très bonnes réserves de capacité à proximité immédiate du projet d'extension du magasin LIDL.



II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

E. Les flux de déplacement

- Estimation des flux de voitures particulières générés par le projet

La génération future du magasin est estimée à + 10% par rapport à aujourd'hui. Nous appliquons directement ce ratio d'évolution aux trafic relevés sur le terrain : 875 véhicules/jour par sens.

L'évolution estimée représente 88 véhicules/jour/sens de plus qu'en situation actuelle.

Nous nous plaçons volontairement dans la situation maximaliste dans laquelle il n'y a pas de captage sur le trafic existant pour la nouvelle clientèle. Chaque nouveau client se rajoute au trafic identifié avant le projet.

Pour l'heure de pointe du soir, la génération sera de 9 véhicules/heure en entrée et en sortie de plus qu'en situation actuelle, soit environ 1 véhicule toutes les 6-7 minutes.

La répartition géographique des flux et des accès est prise en fonction de la zone de chalandise du projet et du trafic existant actuellement sur le réseau et les accès, information issue de nos relevés sur le terrain.

C'est à partir de ces chiffres de génération que sont calculées les simulations de trafic et les réserves de capacité du réseau.

L'étude d'impact du projet commercial a été considérée à trafic actuel constant (autre que les générations inhérentes au projet). En effet compte tenu de l'horizon proche de mise en service du projet et des tendances actuelles à une relative stagnation des évolutions annuelles du trafic sur le réseau national, on peut estimer que le trafic actuel n'évoluera quasiment pas à l'ouverture du projet. Cela permet également de juger directement de l'impact du projet par rapport à la situation actuelle.

Viennent également se rajouter les livraisons. Elles sont actuellement de 2 par jour et ne vont pas évoluer en situation projet. Il faut également prendre en considération les flux liés au personnel : 5 emplois créés dans le projet (en plus des 15 actuels), soit l'équivalent de 5 véhicules/jour supplémentaires par sens de circulation.

Au final, ce seront donc $88 + 5 = 93$ véhicules/jour/sens qui accéderont à l'ensemble commercial en plus de la situation actuelle (scénario maximaliste). A l'heure de Pointe du Soir, ce sont 9 véhicules/heure en entrée et en sortie qui accéderont au projet en plus de la situation actuelle.

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

E. Les flux de déplacement

- Conclusions

Le tableau synthétique suivant résume l'impact du projet et fournit les capacités résiduelles estimées sur les accès dans le cadre d'une version maximaliste :

Axe desserte			Flux actuel	Capacité résiduelle actuelle *	Evaluation des flux générés par le projet	Evolution des flux	Capacité résiduelle *
Rue Jean Jaurès	2 sens	Jour	9990	60%	80	0.8%	60%
	1 sens sud-nord	HPS	569	49%	4	0.7%	48%
RD630 nord	2 sens	Jour	10270	70%	40	0.4%	70%
	1 sens sud-nord	HPS	453	61%	2	0.4%	60%
RD75 sud	2 sens	Jour	10610	60%	20	0.2%	60%
	1 sens sud-nord	HPS	517	53%	1	0.2%	53%
Accès LIDL	2 sens	Jour	1750	80%	180	10%	80%
	1 sens (sortie)	HPS	88	70%	9	10%	70%

L'étude a été réalisée sur la base d'un recueil de données en période de couvre-feu instauré à partir de 20 heures dû à la situation sanitaire COVID 19 mais nous avons pu démontrer que la situation actuelle ainsi estimée est pertinente.

Les estimations ont été réalisées sur la base d'un scénario maximaliste quant à la génération des trafics du magasin LIDL.

Le projet commercial générera 93 véhicules/jour/sens supplémentaires à la situation actuelle.

A l'heure de pointe du soir (période la plus chargée), la génération du projet sera de 49 véhicules/heure/sens supplémentaires à la situation actuelle. L'augmentation du trafic journalier induite par le projet commercial reste très limitée avec des évolutions de +0,4% à +1% sur la Rue Jean Jaurès soit +130 véhicules/jour en double sens au maximum.

Les flux supplémentaires dans le Carrefour du Moulin Rouge à l'Heure de Pointe du Soir sont très peu élevés (+0,4% soit +8 UVP/heure).

Compte tenu des volumes prévisibles, nous sommes en mesure d'affirmer que l'impact du projet restera très limité en valeur absolue.

Les estimations de réserves de capacité montrent qu'aucune dégradation n'est à prévoir sur les carrefours desservant le projet. Le carrefour d'accès au magasin est légèrement décalé, des aménagements très ponctuels sont nécessaires et suffisants pour un fonctionnement optimisé sans contrainte (tourne-à-gauche reculé, arrêt de bus décalé et stockage amélioré et bien délimité).

Nous sommes en mesure d'affirmer que le projet d'extension du magasin LIDL sur la commune de Saint-Saulve n'aura qu'un impact très limité sur la circulation. Sous réserve d'aménagements très ponctuels, la modification d'accès n'est pas de nature à engendrer des dysfonctionnements.

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

D. Les flux de déplacement

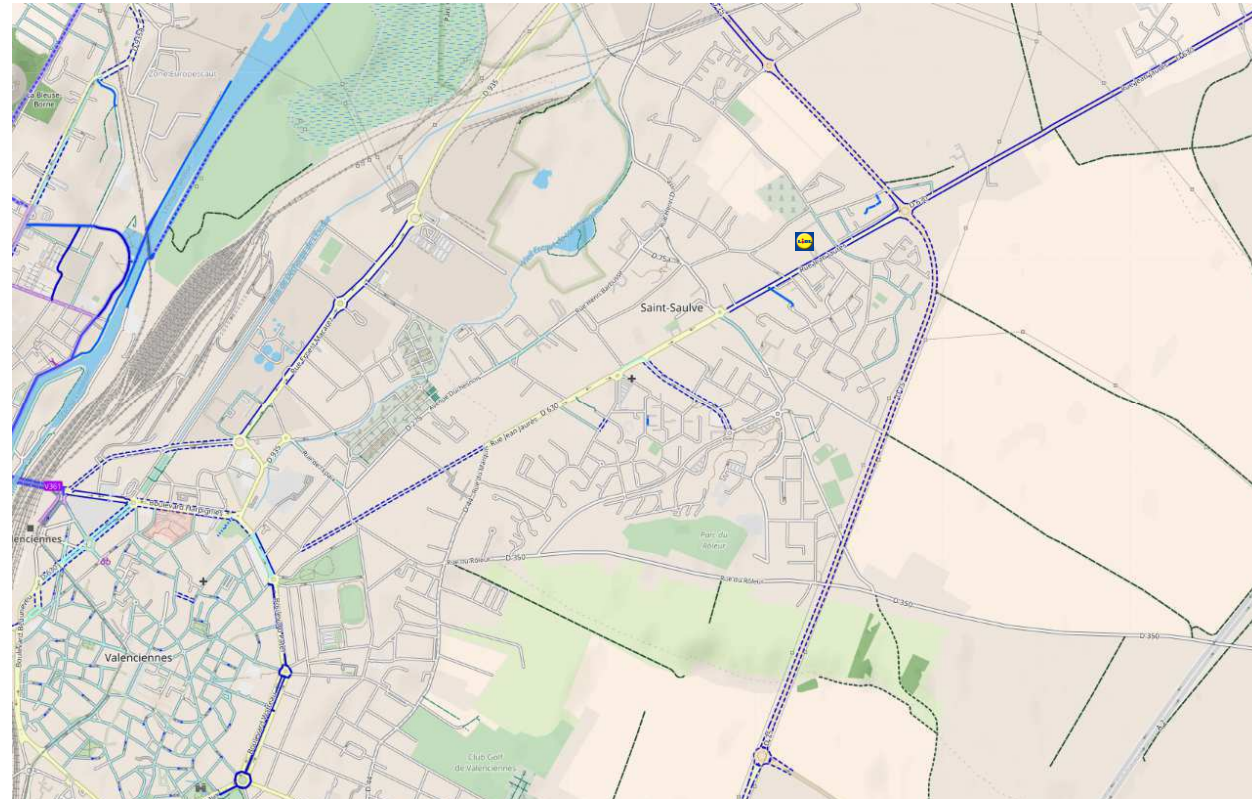
ACCÈS PIÉTONS ET CYCLES A PROXIMITÉ DU PROJET = UN LIEN AISÉ AVEC LE TISSU URBAIN ENVIRONNANT

Le site est directement desservi par un aménagement cyclable. Globalement l'environnement proche bénéficie de nombreux aménagements dédiés pour ce mode de transport. En effet, les aménagements cyclables les plus proches sont situés directement en face du site le long de la Rue Jean Jaurès (de part et d'autre de la rue), ainsi qu'à quelques centaines de mètres à l'Est le long de la D75. Ces aménagements permettent de rejoindre le centre-ville de Saint-Saulve, puis Valenciennes au Sud et la commune d'Onnaing à l'Est. Les aménagements sur la D75 permettent eux de rejoindre Bruay-Sur-l'Escaut au Nord et Marly au Sud.

Les cyclistes disposeront d'un emplacement pour stationner leur vélo (18 emplacements).

Concernant les piétons, des trottoirs et des passages protégés maillent les différentes voiries présentes à proximité du projet.

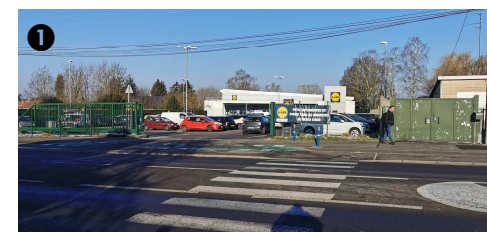
L'ensemble de ces aménagements permettent d'accéder au supermarché depuis les zones de logements, les espaces d'activités, les lieux de vie et les équipements voisins de manière sécurisée.



--- Piste cyclable



Centre-ville Mairie à 650 m
= Moins de 3 mn à pied,
moins de 10 mn en vélo et
moins de 2 mn en voiture



- Arrêt « Guindal »
- Cheminements piétons (trottoirs)
- Aménagements cyclables
- - - Passages piétons sécurisés

II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

D. Les flux de déplacement

La commune de Saint-Saulve est desservie par le réseau de transports en commun « Transvilles ». Le périmètre des transports urbains d'une superficie de 630 km², comprend 82 communes.

Nous retrouvons principalement, sur la zone d'étude, 4 lignes de bus du réseau TRANSVILLES permettant une desserte cohérente à proximité du projet (Lignes, communes desservies et fréquences) :

S1	BRUAY Place VALENCIENNES Vosges
5	VALENCIENNES Gare QUIÉVRECHAIN Mairie CRESPIN Ancienne Mairie QUIEVRAIN Gare
6	VALENCIENNES Gare FRESNES Cachin
450	VALENCIENNES Esplanade SEBOURG Triez

L'arrêt le plus proche du projet, « Guindal », est situé directement en face du site, le long de la Rue Jean Jaurès. Cet arrêt est desservi par les lignes 5 et 6.

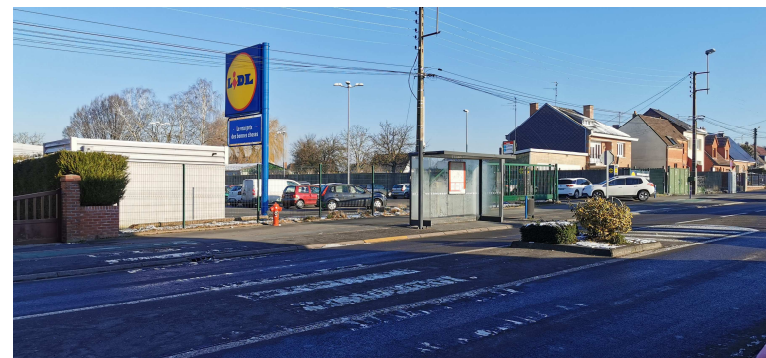
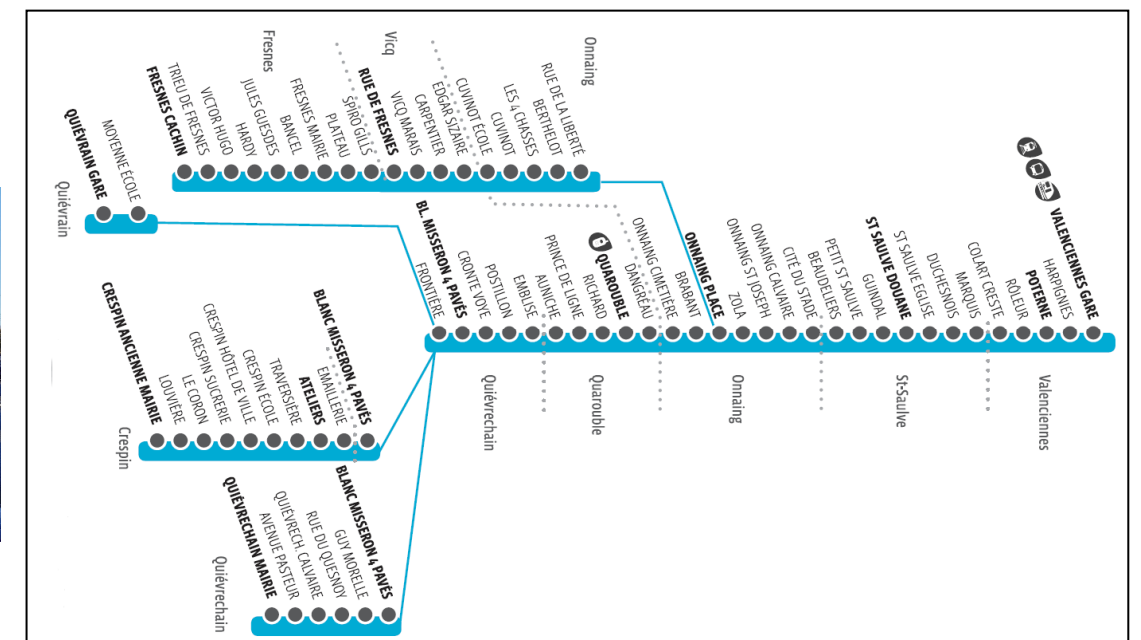
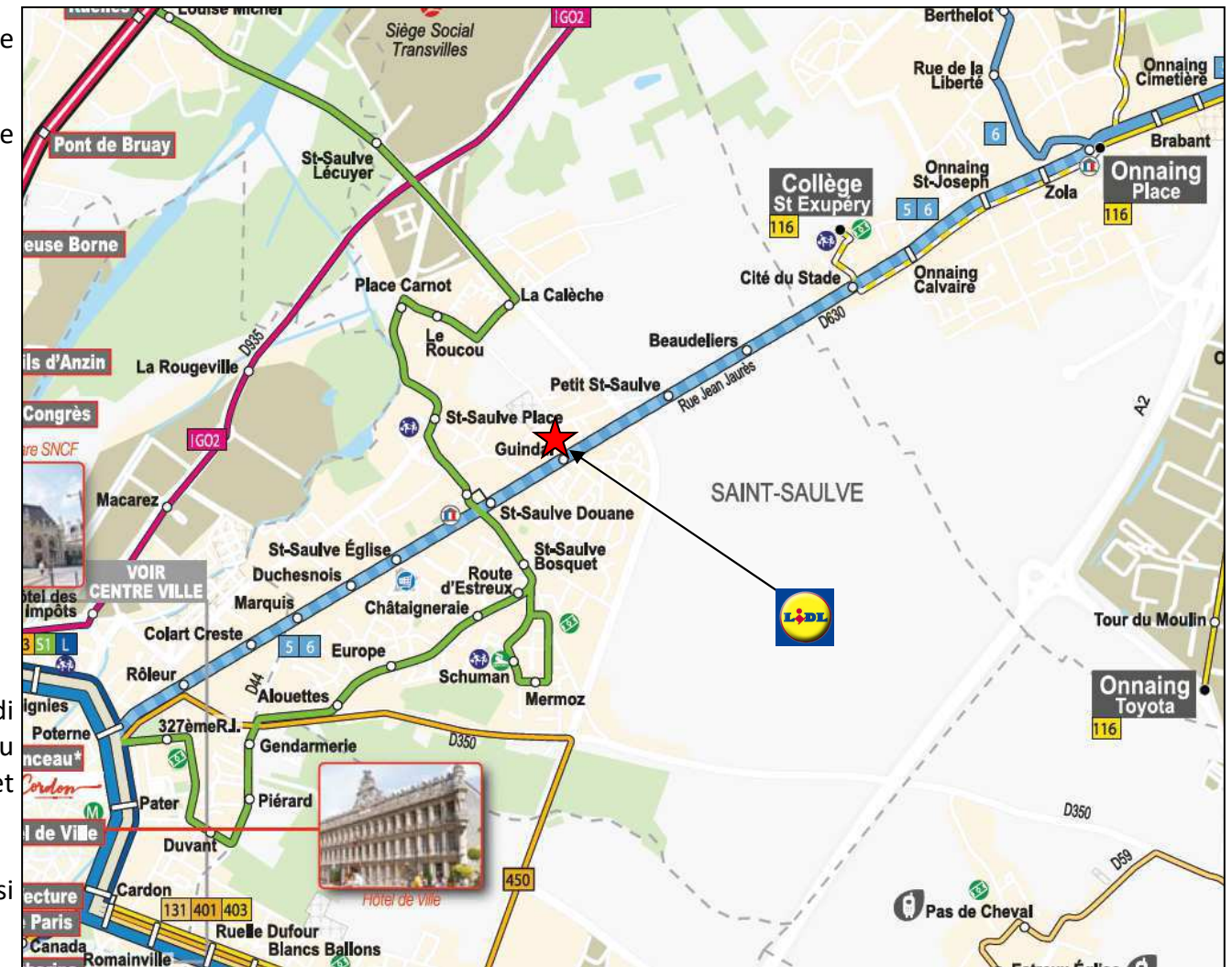
L'arrêt de bus « Guindal », situé au droit du projet est desservi :

Les lignes 5 - 6 (5 : Quarouble ⇄ Crespin ⇄ Quiévrechain ⇄ Quiévrain et 6 : Vicq ⇄ Fresnes) fonctionnent du lundi au Dimanche et jours fériés, sur des fréquences de 108 bus par jour (56 dans un sens et 52 dans l'autre sens) du Lundi au Vendredi, 96 bus le Samedi (47 bus dans un sens et 49 bus dans l'autre sens) et 33 bus les Dimanche et jours fériés (16 bus dans un sens et 17 bus dans l'autre sens).

L'itinéraire de ces lignes permettent de desservir et relier le site directement au centre de Valenciennes, ainsi qu'à différents quartiers des communes de Saint-Saulve et Onnaing.

Ces lignes 5 et 6 sont aussi en liaison avec l'ensemble des lignes du réseau rendant possible un accès au projet depuis tout le territoire couvert par Transvilles.

Le supermarché sera accessible depuis cet arrêt via les trottoirs et aménagements sécurisés existants.



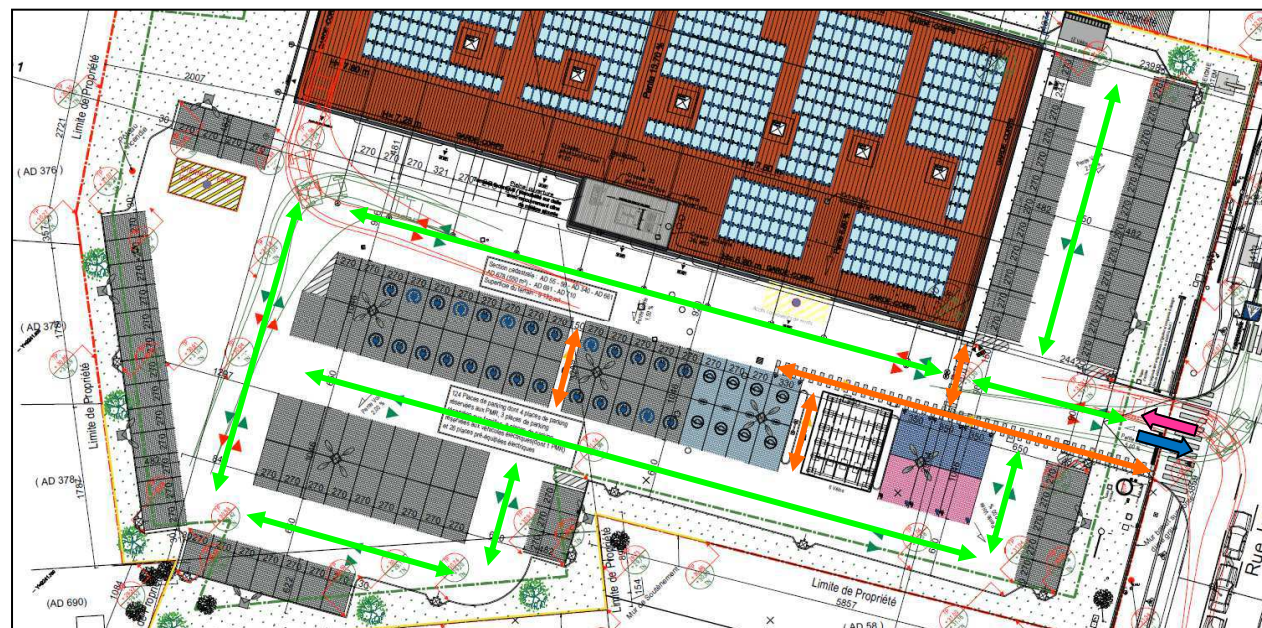
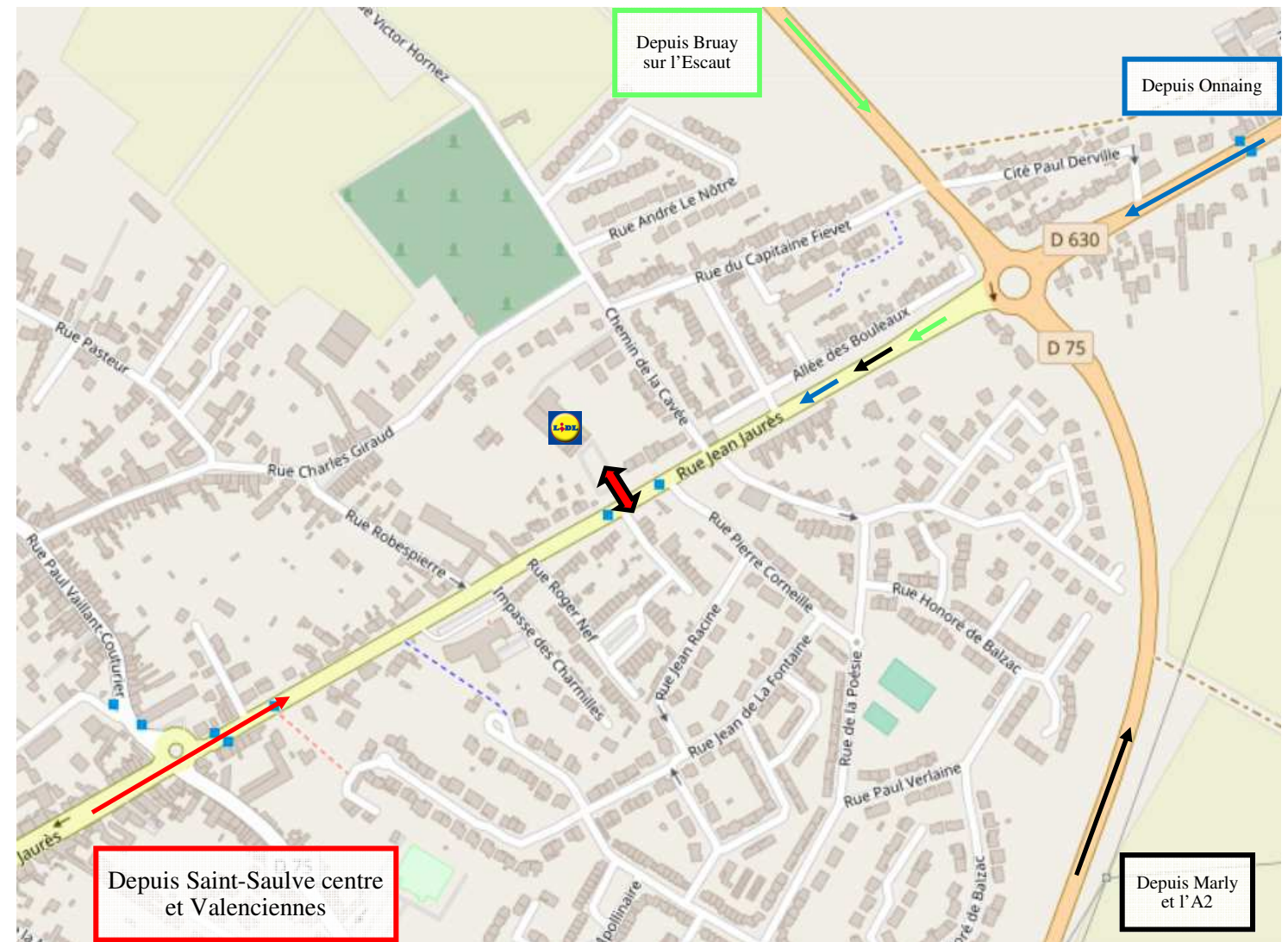
II. EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

D. Les flux de déplacement

A proximité du site LIDL, les axes structurants sont :

- La RD630 : Axe Quiévrain / Valenciennes qui dessert le projet (Rue Jean Jaurès).
- La RD75 : Axe A2 / D935, en jonction avec la RD630 par un giratoire à proximité Est du projet.

Notons d'autres axes majeurs de l'agglomération Valenciennaise, comme l'A2, située au Sud Est dans le prolongement de la RD75. L'entrée au site se fait directement depuis la rue Jean Jaurès.



- Entrées
- Sorties
- Chemins piétons
- Circulations sur le parking